



LA MÉTÉO: AVERSES ET DÉGAGEMENT
MINIMUM: 14 °, MAXIMUM: 25 °
DEMAIN: BEAU TEMPS. DÉTAILS PAGE A 2

LE PLUS GRAND CENTRE

Le Carier
10 300 BOUL. PIE-IX 322-4330

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents

MONTRÉAL, LUNDI 13 MAI 1985, 101^e ANNÉE, N° 202, 58 PAGES, 4 CAHIERS

... LE TEMPS DE
POSER LE PIED À
SHANGHAI ET ON
SE RETROUVE EN
PAGE ÉDITORIALE!



AUJOURD'HUI

• CANNES

À Cannes, pas moins de 26 comédiens et comédiennes qui ont joué dans les films de François Truffaut participent à un hommage émouvant dédié au cinéaste, « peintre en émotions. »

page A 9

• CAISSES POP

Les Caisses populaires Desjardins ont augmenté leur part du marché au détriment des banques à charte dans les secteurs du financement des particuliers, des prêts personnels et des prêts hypothécaires.

page C 1

• INCESTE

Voici le portrait-robot de la famille où se nouent des relations incestueuses: classe moyenne, parents dans la quarantaine, deux ou trois enfants.

page A 13

• L'AUTOMOBILE

Dans la catégorie des modèles d'un prix abordable, la Dodge Aries, pratique et économique, fait bonne figure.

page B 1

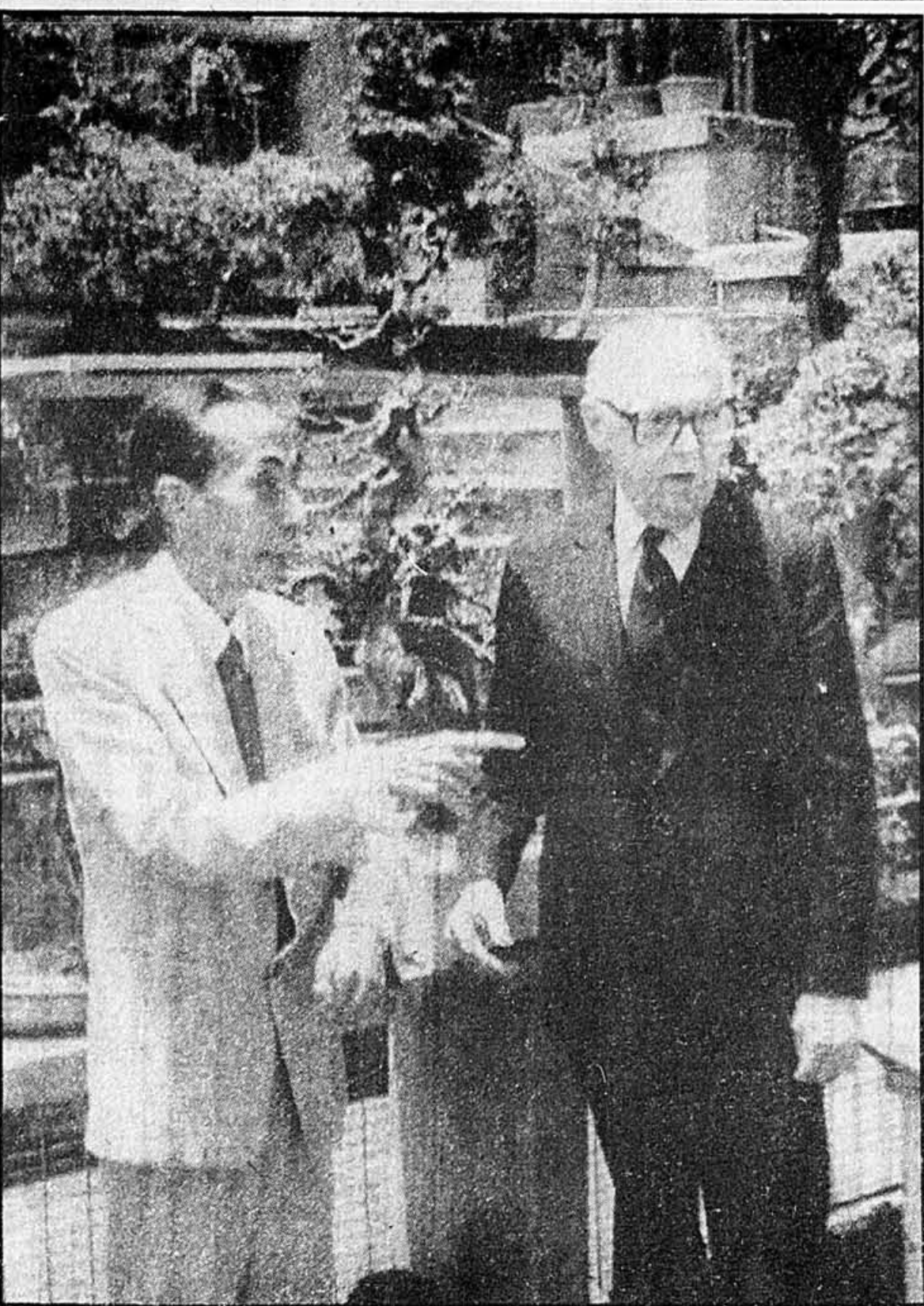
• VILLENEUVE

Gilles Villeneuve est revenu à Berthierville, dans son habit de bronze, vêtu de son costume de pilote, le casque sous le bras.

Sports, page 8



DRAPEAU SALUE M. WU



photolaser LA PRESSE

De passage à Hong Kong samedi, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, est allé rendre visite à M. Wu Yee-Sun, un riche banquier de l'enclave britannique. L'automne dernier, M. Wu avait fait don de 30 bonsaï, d'une valeur de plus de \$1 million, à la ville de Montréal, et l'acquisition de ces arbres nains, tous centenaires, permet au Jardin botanique de la métropole de s'enorgueillir de posséder la plus importante collection de ces arbres en Occident. Quittant Hong Kong, M. Drapeau est arrivé hier à Shanghai, en Chine, une des étapes les plus importantes de sa tournée en Extrême-Orient.

LE PAPE AUX PAYS-BAS: LA VIOLENCE ÉCLATE

La police désamorce une bombe

d'après Reuter et AFP

■ UTRECHT, Pays-Bas — La police néerlandaise a désamorcé hier une bombe placée devant un commissariat de La Haye, où le pape Jean-Paul II devait arriver dans la soirée et passer la journée d'aujourd'hui.

Un porte-parole de la police a dit que la bombe, qui se trouvait dans une grosse mallette, avait été découverte à la suite d'un appel téléphonique anonyme.

Il a précisé que l'engin contenant des produits chimiques était dangereux et que la police prenait l'affaire très au sérieux.

Par ailleurs, dans l'après-midi, des centaines de jeunes manifestants, scandant « Nous voulons tuer le pape », en sont venus aux prises avec des poli-

ciers près d'une salle de conférence, à Utrecht, où le pape rencontra des laïcs et des membres du clergé néerlandais.

Environ 1 000 jeunes ont avancé jusqu'à plusieurs centaines de mètres de l'édifice où se trouvait le souverain pontife et lorsque les membres de l'escouade anti-émeute ont tenté de leur bloquer le passage, les manifestants se sont mis à lancer des pierres aux policiers.

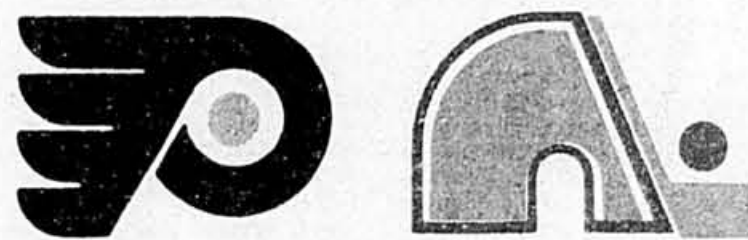
Le chef de la police d'Utrecht a déclaré qu'un passant était mort d'une crise cardiaque au cours de ces incidents. Deux policiers pris à partie par des manifestants ont été contraints de faire des tirs de sommation pour se dégager, lors des échauffou-

voir PAPE en A 2



photolaser AP

La vieille ville d'Utrecht a été le théâtre d'échauffourées entre la police et des centaines de manifestants.



LES NORDIQUES L'EMPORTENT ENFIN AU SPECTRUM, 5-3

Une nouvelle série deux de trois débute

Tabloïd Sports, pages 2 à 4

SIX ANS EN PRISON POUR UN VIOL INVENTÉ L'Illinois commue la peine de Gary Dotson et le libère

d'après AP

■ CHICAGO — Sans toutefois lui accorder une grâce proclamant son innocence, le gouverneur de l'État de l'Illinois, M. James Thompson, a libéré hier Gary Dotson, commuant ainsi sa peine après que celui-ci eut passé six ans en prison pour un viol qui, selon son ancienne accusatrice, n'a jamais eu lieu.

M. Thompson a dit qu'il agissait ainsi « pour rendre justice et miséricorde » et qu'il ne serait d'aucun bien « de renvoyer Dotson en prison, où il purgerait une peine d'entre 25 et 50 ans.

Le gouverneur, qui a fait connaître sa décision au lendemain de la fin des audiences tenues par le Conseil de révision des peines de l'État, a dit qu'il ne pouvait croire certains aspects cruciaux de la prétention de Cathleen Crowell Webb, l'accusatrice de Dotson, qui dit avoir fabriqué cette histoire de viol de toutes pièces.

Il a cependant fait observer la durée de l'emprisonnement de Dotson, le fait que Mme Webb voulait voir Dotson libre, et le fait que Dotson ait eu une bonne conduite en prison.

voir DOTSON en A 2

BILAN PROVISOIRE: 52 MORTS, 30 DISPARUS La sécurité au stade de Bradford devait être revue prochainement

d'après Reuter et AFP

■ BRADFORD, Grande-Bretagne — Des dizaines de familles de la région de Bradford, Leeds et Wakefield, dans le nord de l'Angleterre, attendaient dans l'angoisse, hier, des nouvelles de ceux des leurs qui pourraient figurer parmi les 52 morts et 30 disparus de l'incendie du stade de Bradford.

Dans la ville industrielle en bordure du bassin houiller du

Yorkshire, la fête devant accompagner l'accession du club local en deuxième division a tourné à la tragédie.

Depuis samedi après-midi, des parents et amis des victimes présumées assiègent le bâtiment en béton gris du commissariat central, ainsi que les hôpitaux

des environs où plus de 200 blessés ont été admis, dont 72 avec des brûlures très graves sur l'ensemble du corps.

Le stade de Bradford était un « foyer certain d'incendie », a déclaré hier le chef des pompiers du West Yorkshire, M. Graham Karren a précisé que ses servi-

ces avaient, dans une lettre envoyée il y a six mois, conseillé aux dirigeants du club de revoir la question des sorties de secours, d'enlever toutes les ordures entassées un peu partout dans le stade et de faire appel à davantage de personnel pour surveiller le comportement des spectateurs.

L'ironie du sort a voulu que le club de Bradford ait décidé de voir BRADFORD en A 2

Autres informations, page A 3

SOMMAIRE

Annonces classées B 7 à B 9, C 4 à C 8

Arts et spectacles

— Informations A 9 à A 12

Décès, naissances, etc. C 9

Economie C 1 à C 3

Editorial A 6

Étes-vous observateur? C 8

FEUILLETON

« Au nom du père et du fils » B 8

Horoscope B 9

L'auto B 1 à B 5

Le monde B 6 et B 11

Loterie - résultats A 11

Mots croisés C 7

Mot mystère C 5

Pleins feux A 13

Quoi faire aujourd'hui B 10

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées 10 et 11

Mots croisés 14

LOS ANGELES SAN FRANCISCO

à partir de:

399\$

Tarif sujet à l'approbation gouvernementale. En vigueur du 27 mai au 29 août 1985. Vols du lundi au jeudi. Certains vols risquent d'être déjà complets. Pour les conditions, appelez votre agent de voyages.

DRF 718

AIR CANADA

Jean-Paul II critiqué par trois laïcs

■ UTRECHT — Malgré un veto du primat des Pays-Bas, Mgr Adrianus Simonis, à l'égard de propos critiques pendant la rencontre avec le pape, Jean-Paul II a dû essuyer hier des attaques imprévues de la part de responsables catholiques contre la hiérarchie de l'Eglise.

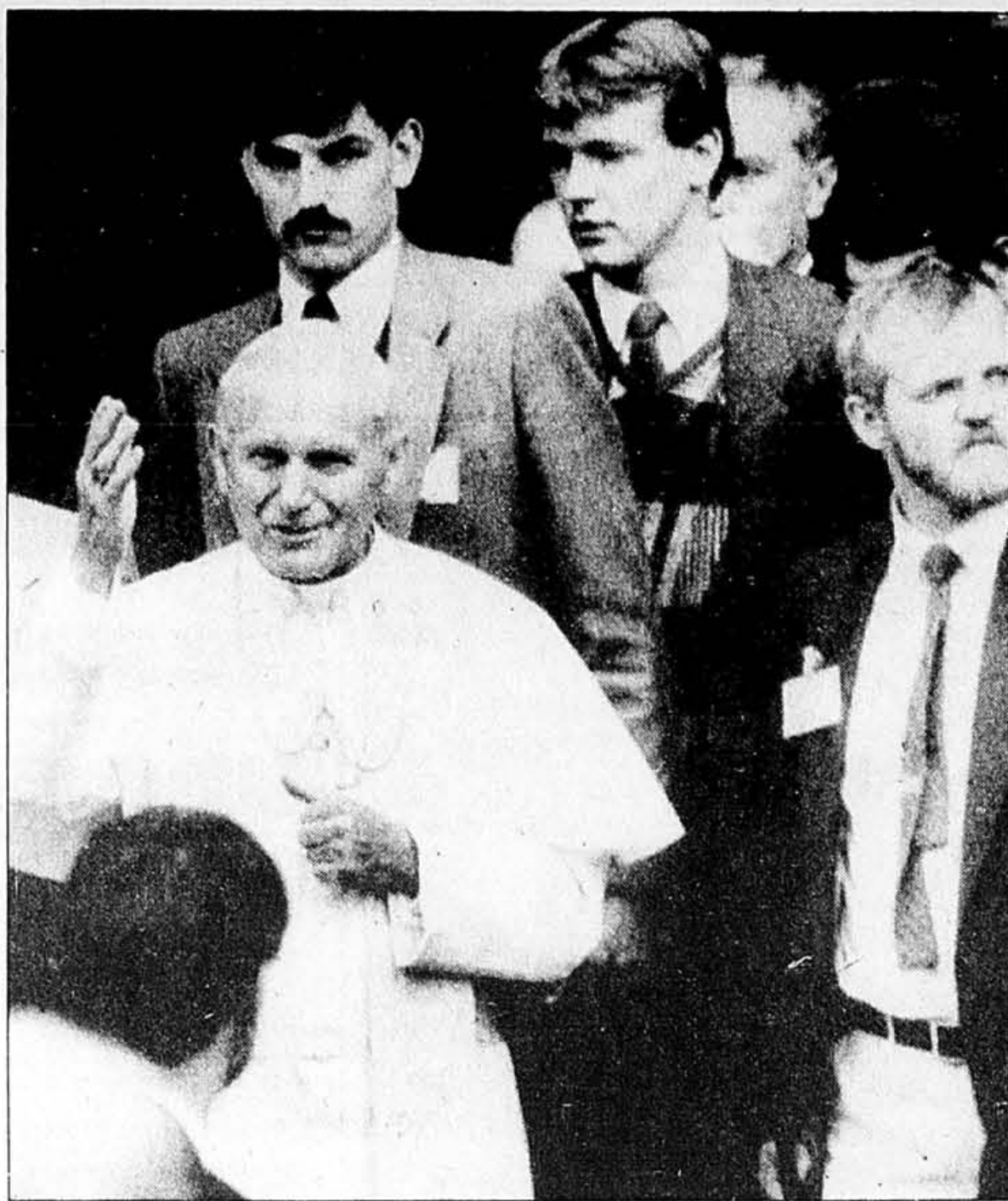
Mme Hedwig Wasser, une responsable néerlandaise des missions, s'est écartée du texte de son discours pour attaquer la position du Vatican à propos du concubinage, du divorce, de l'homosexualité, du mariage des prêtres et des femmes.

« Comment pouvons-nous suivre l'enseignement du Christ de façon crédible si les évêques décident au-dessus de nous et non parmi nous », a-t-elle demandé. Ses paroles ont été saluées par des applaudissements nourris dans la salle, même si des sifflets se sont également fait entendre.

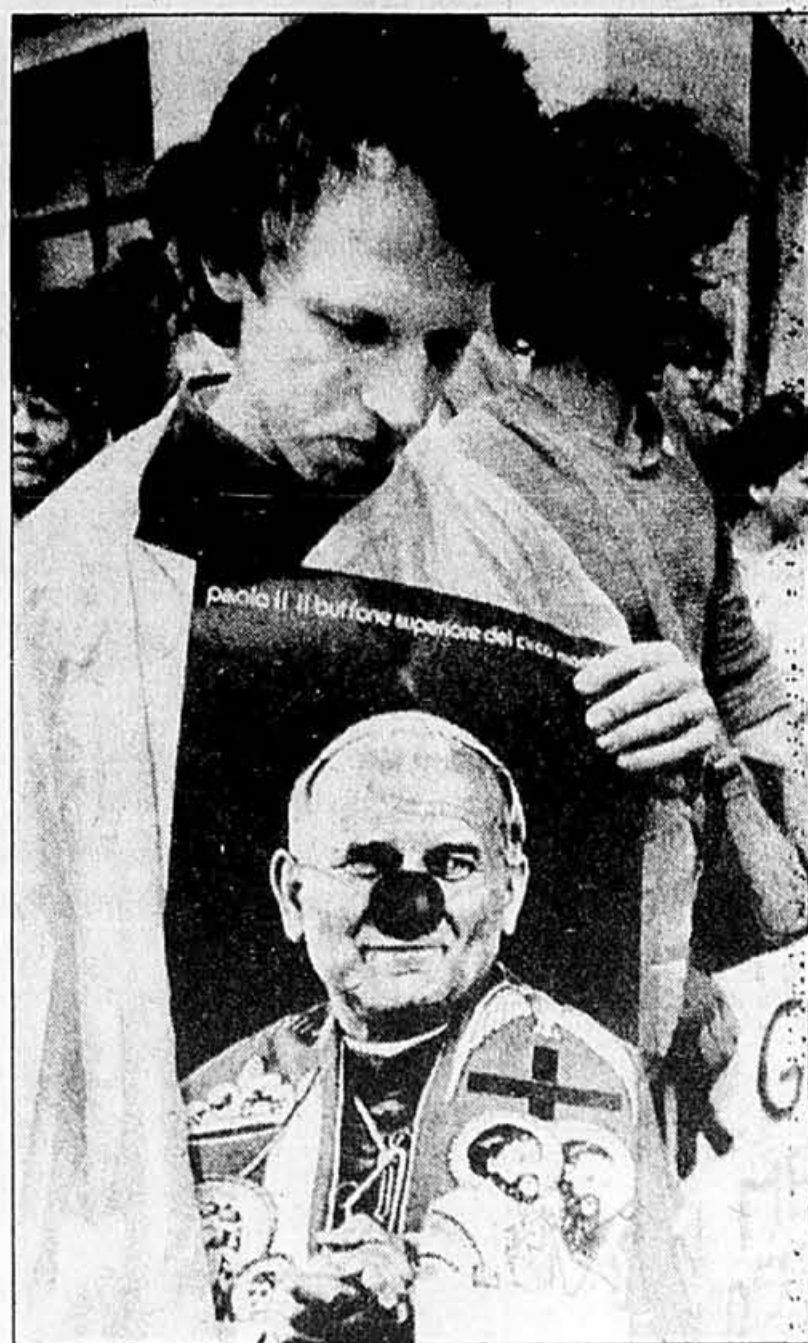
Le Saint-Père est resté impassible, mais a serré la main de la missionnaire à la fin de son intervention.

Mme Marita Verhorst, représentante du mouvement féministe, a déclaré que l'Eglise catholique romaine ne prêtait pas suffisamment attention à ses fidèles féminines.

Un médecin, le Dr Henk Ten Have, a semblé aussi remettre en question l'hostilité du pape à l'égard de l'euthanasie et de l'avortement, en déclarant que le progrès scientifique a « rendu superflues les règles existantes. »



D'importantes mesures de sécurité ont été prises à l'occasion de la visite de Jean-Paul-II aux Pays-Bas, comme en font foi les nombreux gardes du corps qui l'entourent. photo AP



Les jeunes qui ont pris part hier aux manifestations contre la présence de Jean-Paul II à Utrecht portaient diverses affiches, dont celle tenue par ce jeune homme. La légende dit: « Paul II est le plus grand bouffon du monde. » photo Reuters

PAPE

SUITE DE LA PAGE A 1

reés, a d'autre part indiqué le chef de la police.

Un policier a notamment tiré dans les jambes d'un manifestant qui le menaçait d'un couteau. Il a précisé le chef de la police. Il a ajouté que 14 manifestants avaient été interpellés à la suite de violences dont ils s'étaient rendus responsables, et que trois policiers avaient été légèrement blessés.

Ainsi, la relative indifférence des Néerlandais et une sorte de contestation anti-romaine n'ont pas permis hier à Jean-Paul II d'entamer comme il l'avait souhaité sa visite pastorale de quatre jours aux Pays-Bas.

Le pape n'avait rencontré jusqu'à présent que les fidèles les plus fidèles, bien sélectionnés par les organisateurs de la visite et rigoureusement filtrés par la police. Les enfants terribles de l'Eglise catholique — mais surtout les manifestants d'Utrecht et ceux d'Amsterdam — n'ont pas pu approcher le Souverain

Pontife pour lui manifester leur désaccord.

Cependant, les extrémistes ont eu recours hier aux pavés et aux cocktails molotov après avoir traversé le centre historique d'Utrecht avec leurs déguisements, leurs coiffes bizarres et leurs symboles iconoclastes ou obscènes.

Squatters, punks, homosexuels, anarchistes, mais aussi jeunes contestataires catholiques, ont assiégé pendant une heure le Palais des expositions de la ville, où le pape rencontrait les représentants des différentes organisations de l'Eglise. La police anti-émeute les a bloqués à l'entrée d'un tunnel à 500 mètres de la citadelle en béton qui abritait le chef de l'Eglise.

La veille, ils avaient réussi à brouiller la radio de la police en diffusant la chanson « Popie Jopie », chantée par un comique qui imite le pape à la télévision néerlandaise.

Au petit matin, ils avaient élu une reine des sorcières dans les discothèques d'Utrecht, chargée de tuer le pape. Mais à part la manifestation d'hier, les affiches des anti-papistes annonçant la vente d'indulgences ou des at-

tentats de toutes sortes, l'indifférence reste l'ennemie contre laquelle le pape doit se battre aux Pays-Bas.

Hier matin, avant d'entrer dans la cathédrale Sainte-Catherine pour chanter les laudes avec les religieuses d'Utrecht, le souverain pontife — ce qui n'arrive jamais — ne s'est pas retourné vers les fidèles. Mais il y avait de quoi: la foule était bien maigre pour un visiteur venu de loin.

Les rues du quartier étaient désertes, vidées par la police qui avait ainsi encouragé l'indifférence. Un seul drapeau du Saint-Siège, jaune et blanc, flottait au vent devant la cathédrale, à côté d'une affiche collée sur la vitrine d'un café: « Popie Jopie, viens prendre un café chez nous. »

Quant à la bombe découverte à La Haye, le porte-parole de la police a dit ignorer si elle était liée à la visite du pape. Elle a cependant été trouvée à une certaine distance de l'endroit où le pape devait se rendre. L'appel téléphonique fait à la police ne précisait pas qui avait posé la bombe, et la mallette contenait une note rédigée en néerlandais: « Attention, explosifs. »



À Utrecht, le pape s'est joint à des choristes vêtues du costume traditionnel néerlandais, hier, au cours de la deuxième journée, mouvementée, de sa visite aux Pays-Bas. photo AP



Posant devant la demeure familiale à Country Club Hills, en Illinois, Gary Dotson et sa mère, Barbara, ont accueilli avec une joie évidente la commutation de peine du jeune homme annoncée hier par le gouverneur de l'Etat. photo AP

DOTSON

SUITE DE LA PAGE A 1

« J'ai dû rendre une décision dans cette affaire comme mes entrailles me le dictaient », a dit M. Thompson, ajoutant que cette cause avait fait apparaître un nuage sur le système judiciaire de l'Illinois.

Dotson, qui avait été libéré une première fois le mois dernier puis renvoyé en prison, est en liberté contre une caution de \$100 000 depuis le premier mai. Il a regardé à la télé, dans la maison familiale, l'annonce de la commutation de sa peine et il a souri brièvement lorsque le gouverneur a fait part de sa décision. Il a toutefois fait savoir qu'il avait l'intention de poursuivre des démarches pour faire blanchir son nom, ou par le moyen d'un nouveau procès ou par une requête présentée à la Cour d'appel.

La semaine dernière, le gouverneur avait présidé les audiences du Conseil, pendant trois jours, qui lui a fait ses recommandations samedi. Selon les dispositions de la loi, les recommandations du Conseil ont été tenues secrètes.

Mme Carol Smith, mère adoptive de Mme Webb, a dit croire

que M. Thompson avait pris « une décision très sage. »

« Nous n'avons aucune objection à la libération de Dotson », a dit Mme Smith, qui a cependant dit qu'elle trouvait difficile de croire que sa fille adoptive n'avait pas été violée. « Je crois qu'il a été emprisonné suffisamment longtemps », a-t-elle ajouté.

La commutation de la peine était liée à la bonne conduite de Dotson, a dit le gouverneur Thompson. Celui-ci pouvait ou commuer la sentence de Dotson, ou lui accorder sa grâce en reconnaissant son innocence ou le renvoyer en prison.

La semaine dernière, le gouverneur avait présidé les audiences du Conseil, pendant trois jours, qui lui a fait ses recommandations samedi. Selon les dispositions de la loi, les recommandations du Conseil ont été tenues secrètes.

Mme Webb, 23 ans, de Jaffrey, au New Hampshire, a déclaré la

semaine dernière au Conseil qu'elle avait fabriqué de toutes pièces l'histoire voulant que Dotson l'aurait violée en 1977, parce qu'elle craignait alors d'être enceinte à la suite de relations sexuelles qu'elle avait eues avec un copain de son âge, David Beirne.

Plus de deux douzaines de témoins ont défilé devant les membres du Conseil de révision, dont M. Beirne, qui a contredit la version des faits de Mme Webb sur les raisons qui l'auraient poussée à inventer l'histoire de viol.

Mme Webb a dit qu'elle avait inventé cette histoire le 9 juillet 1977, parce qu'elle venait d'avoir, pour la première fois de sa vie, des relations sexuelles complètes avec M. Beirne.

Mais celui-ci, qui a maintenant 25 ans et qui travaille pour l'aviation américaine en Utah, a déclaré, lors de son témoignage samedi, que lui-même et celle qui s'appelait à l'époque Catherine Crowell n'avaient jamais eu

de relations complètes parce que la jeune fille interrompait toujours le coit.

Il a également déclaré que la dernière fois qu'il était avec avec la jeune fille, c'était avant le week-end précédant le présumé viol.

Pour sa part, Dotson a toujours proclamé son innocence et il a demandé au gouverneur Thompson de le libérer, disant que « le cauchemar ne semble pas avoir de fin. »

Dotson a également demandé à la Cour du comté de Cook de tenir un nouveau procès. Il a fait cette requête après que le juge Richard Samuels, qui, au terme du premier procès, l'avait condamné à la prison, avait refusé le mois dernier de renverser sa décision, disant qu'il ne croyait pas les nouvelles affirmations de Mme Webb.

Dotson s'est également adressé à la Cour d'appel pour faire renverser la décision du juge Samuels.

BRADFORD

SUITE DE LA PAGE A 1

revoir les conditions de sécurité la semaine prochaine et y consacrer une somme de près d'un demi-million de dollars.

Par ailleurs, en annonçant hier après-midi le dernier bilan provisoire du drame — 52 morts, 211 blessés et 30 disparus —, le chef de la police, Colin Sampson, a exhorté les familles à la patience. Étant donné la force des flammes, a-t-il dit, l'identification des victimes prendra au minimum plusieurs jours.

Les médecins légistes ont travaillé toute la nuit à l'identification des corps atrocement calcinés dans la fournaise. Quand ils n'ont pas pu faire autrement, ils ont simplement recueilli les restes d'un cadavre pour les placer dans des sacs de plastique noir.

Il a fallu pas moins de 12 heures aux sauveteurs venus des cinq hôpitaux de la région du West Yorkshire pour dégager toutes les victimes des décombres.

Drame

Des tribunes du stade de Valley Parade où s'entassaient samedi 3 000 des 12 000 spectateurs

du match, il ne reste qu'une structure métallique décapée par le feu, quelques poteaux noirs, et les armatures des sièges en plastique. La pelouse est brûlée sur plus de dix mètres de largeur, malgré la présence du petit mur qui la sépare de la tribune.

Tout, dans le stade, témoigne de la violence et de la soudaineté du drame: les gradins épargnés par les flammes sont jonchés de sandwiches entamés et de bouteilles cassées. Un poteau renversé qui barre l'une des sorties a été plié sous la poussée de la foule saisie de panique.

Sous un ciel gris, des policiers en cirés jaunes fouillaient minutieusement les décombres traversés par la zone G des gradins, là où le feu s'est déclaré à une vitesse foudroyante, est entourée de cordons fluorescents. C'est le domaine réservé des trois experts de la police à la recherche d'indices sur l'origine de l'incendie.

Autour du stade, le calme règne dans les maisonnettes alignées à flanc de coteau et habitées en majorité par des immigrés bengalis. Un groupe

d'enfants improvise une partie de football.

Quelques couples de badauds tentent bien de s'approcher des lieux, mais les rues des alentours restent fermées par la police.

La semaine à venir sera celle du deuil à Bradford. Le banquet qui aurait dû marquer la promotion de l'équipe locale a été annulé. Le match contre Lincoln City était le dernier de la saison.

Hier après-midi, un office religieux dans la cathédrale anglicane de la ville a remplacé les festivités prévues.

Récits horribles

Bien que la cause de l'incendie ne soit pas encore connue, le commissaire central de la police du Yorkshire, M. Colin Sampson, a déclaré qu'une origine criminelle n'était pas exclue.

L'incendie, qui s'est déclaré lors de la première mi-temps de la rencontre de troisième division opposant Bradford à Lincoln City devant 12 000 spectateurs, est le désastre le plus meurtrier survenu dans un stade britannique depuis 1971, lorsque 68 personnes étaient mortes écrasées dans un stade de Glas-

gow, en Ecosse.

À Bradford, la plupart des corps retrouvés étaient méconnaissables et le commissaire Sampson a déclaré qu'ils devraient être identifiés par leur denture et leurs effets personnels. Il a ajouté que ces identifications devaient être effectuées « en faisant le plus attention possible. »

Les supporters qui ont pu échapper font des récits horribles de la façon dont certains des 3 000 spectateurs de la tribune centrale ont été pris au piège du feu. « Il y avait plein d'enfants, de familles et de vieux. J'ai vu un homme en feu et je ne veux plus rien revoir de tel », a dit M. John Waite.

D'autres témoins ont vu des personnes âgées essayer en vain d'escalader les barrières pour se réfugier sur le terrain de jeu avant d'être happées par les flammes.

Alors que les parlementaires locaux exigent une enquête, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, réclamait pour hier soir un rapport de son ministre de l'Intérieur sur la tragédie.

La Quotidienne à trois chiffres Tirage de samedi 589 à quatre chiffres 5631

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.:14° Max.:25° AVERSES ET DÉGAGEMENT

DEMAIN: BEAU TEMPS

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	10	22	Ciel variable
Outaouais	14	25	Averses
Laurentides	12	25	Averses
Cantons de l'Est	12	25	Averses
Mauricie	9	24	Averses
Québec	3	10	Nuageux
Lac-Saint-Jean	3	10	Averses
Rimouski	1	8	Averses
Caspésie	1	8	Pluie
Bas-Caraïbe	1	8	Averses
Saguenay	0	4	Pluie

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	3	13	Pluie
Edmonton	4	11	Nuageux
Regina	7	20	Nuageux
Winnipeg	4	18	Ensoleillé
Toronto	16	26	Ensoleillé
Fredericton	5	18	Averses
Halifax	3	24	Averses
Charlottetown	-1	12	Pluie
Saint-Jean	-1	12	Pluie

États-Unis

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Boston	12	32	N.-Orléans
Buffalo	19	28	Pittsburgh
Chicago	17	31	S. Francisco
Miami	21	29	Washington
New York	20	29	Dallas

les capitales

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Amsterdam	9	18	Madrid
Athènes	20	29	Moscou
Acapulco	21	32	Mexico
Berlin	11	26	Oslo
Bruxelles	5	17	Paris
Buenos Aires	10	21	Rome
Copenhague	8	19	Séoul
Genève	2	14	Stockholm
Hong Kong	21	34	Tokyo
Le Caire	21	33	Trinidad
Lisbonne	12	21	Vienne
Londres	8	14	

Sept morts accidentelles ce week-end

■ Au moins sept personnes ont perdu la vie de façon accidentelle au cours de la fin de semaine.

La route a fait quatre victimes, tandis qu'une personne s'est noyée, une autre est morte électrocutée et une dernière est décédée à la suite d'une chute.

Vers 19 h 45 vendredi soir, à Saint-Sylvestre, **Arthur Boudreau**, 86 ans, est mort après avoir été éjecté du véhicule dans lequel il prenait place, à la suite d'un capotage. La victime n'avait pas d'adresse fixe.

Quelques heures plus tard, à Notre-Dame-du-Nord, un motocycliste, **Richard Murray**, 29 ans, de Fugerville, a péri après avoir heurté un tracteur de ferme.

Toujours vendredi soir, **Daniel De Chantal**, 33 ans, de Saint-Roch, a perdu la vie lorsque la motocyclette qu'il conduisait a été emboutie par une camionnette à L'Épiphanie.

Dans la nuit de vendredi à samedi, **Carole Renaud-Fortier**, 34 ans, de Loretteville est décédée après que sa voiture ait percuté un autre véhicule à Québec.

Un homme de 37 ans, **Robert Vandal**, de Brossard, s'est noyé samedi après-midi dans les eaux de la rivière Jacques-Cartier. La victime complétait la descente de la rivière en canot avec un ami lorsque l'embarcation a chaviré dans un rapide.

À Dollard-des-Ormeaux samedi, un jeune élagueur de 24 ans, **Daniel Samson**, de l'Île-Bizard, est mort électrocuté après que la branche qu'il s'affairait à couper ait touché un fil à haute tension de 12 000 volts.

Enfin, un homme de 77 ans, **Ludovic Couillard**, a fait une chute mortelle dans l'escalier de sa résidence de Saint-Eugène de l'Islet.

— Presse canadienne

Deux pêcheurs disparus à bord d'un hydroglisseur

■ TROIS-RIVIÈRES (PC) — Tôt ce matin, les recherches reprendront pour retrouver les deux occupants d'un petit hydroglisseur portés disparus depuis samedi soir.

Vers 14 h samedi, deux Trifluviens, MM. René Leclerc et Alain Comeau, âgés respectivement de 30 et 34 ans, se rendaient sous le pont Laviolette pour mettre à l'eau un petit hydroglisseur. À bord de leur appareil, les occupants ont mis le cap vers la rivière Bécancour afin d'y faire un peu de pêche.

Vers 23 h, ils prenaient de nouveau place dans leur appareil, cette fois pour revenir à Trois-Rivières. On est sans nouvelles d'eux depuis.

Hier matin, à la demande des familles concernées, les policiers des villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine et de la Sûreté du Québec entreprenaient les recherches pour trouver trace des disparus. Ces recherches demeurant vaines, on fit alors appel à un hélicoptère de la Garde côtière canadienne. Les nouvelles recherches, entreprises du haut des airs entre Sorel et Québec, n'ont pas donné de meilleurs résultats.

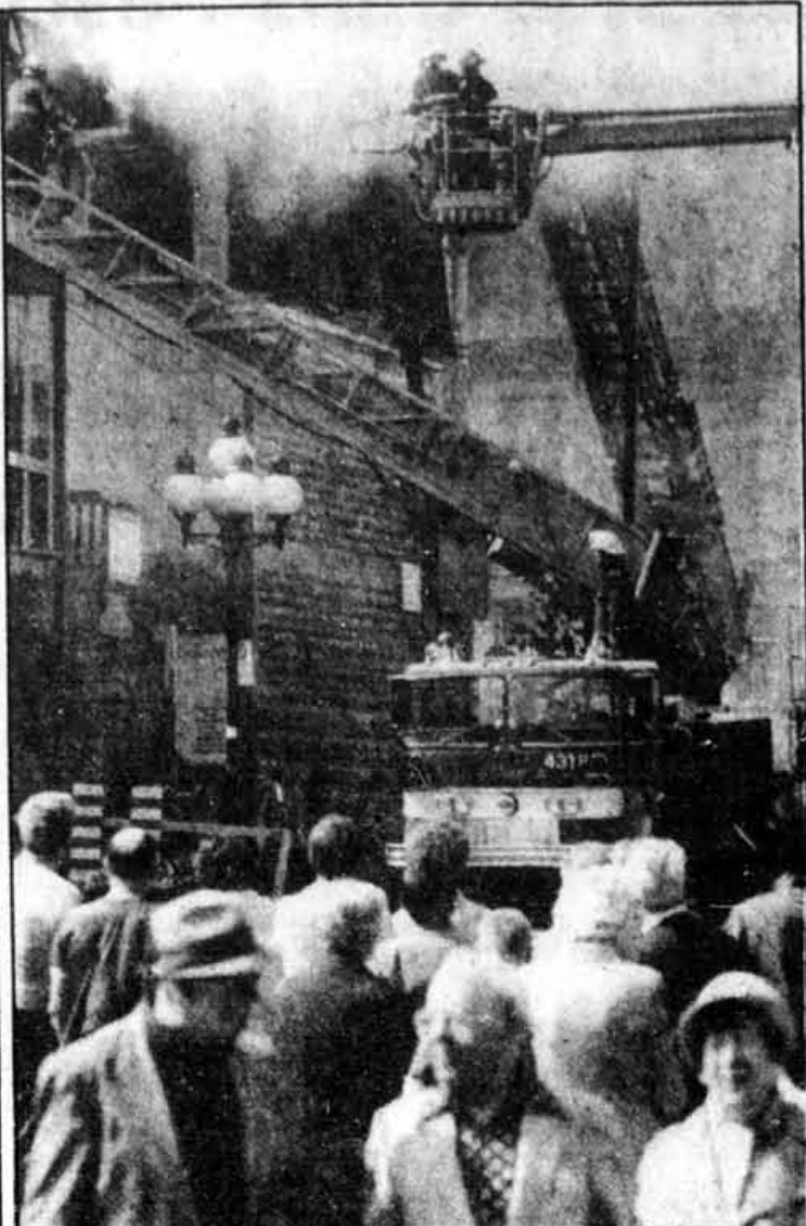
Aussi, très tôt ce matin, de nouvelles recherches dirigées par le sergent Michel Blanchet de la police de Trois-Rivières-Ouest, seront entreprises, cette fois par deux hélicoptères de la Garde côtière canadienne.

Messe pour les morts de St-Mathias

■ Quelque 150 paroissiens ont envahi samedi matin la petite église de Saint-Mathias, à l'occasion d'une messe spéciale tenue à la mémoire des six personnes âgées qui sont décédées dans le dramatique incendie survenu il y a un peu plus d'une semaine dans cette petite municipalité de la Rive-Sud de Montréal.

C'est la propriétaire du Pavillon Saint-Mathias, Mme Evelyn Emmanuel, qui a prononcé l'oraison funèbre. Au lendemain de l'incendie, Mme Emmanuel avait été accusée par le chef de pompier de la localité, M. Michel Haldé, de ne pas s'être conformée aux normes de sécurité en matière de prévention des incendies.

À l'issue de la cérémonie, Mme Emmanuel a refusé de commenter les circonstances de la tragédie.



Même si l'incendie s'est déclaré tôt le matin, de nombreux badauds ont envahi l'intersection Saint-Denis et Mont-Royal pour regarder travailler les pompiers.



photos Robert Mailloux, LA PRESSE

L'élément destructeur a fait des dégâts pour plus d'un demi million de dollars. Le feu s'est déclaré dans un restaurant vietnamien, qui occupait le rez-de-chaussée du second édifice en partant de la gauche.

Quatre immeubles sont détruits dans un violent incendie rue Saint-Denis

■ Un violent incendie a de nouveau ravagé le Plateau Mont-Royal, hier, causant un demi-million de dollars de dommages. Cette fois, les flammes ont complètement détruit quatre immeubles commerciaux et résidentiels, situés à l'angle des rues Mont-Royal et Saint-Denis.

RONALD WHITE

« C'est le camelot qui vend des journaux au coin de la rue, qui a remarqué que de la fumée s'échappait de chez nous », raconte une des victimes du feu, M. Serge Gareau, domicilié au 4489-A de la rue Saint-Denis.

« Il est venu frapper à ma porte vers 6 h 45. Quand je me suis levé, je me suis aperçu que mon logement était plein de fu-

mée. J'ai eu très peur et je suis sorti après avoir enfilé seulement un pantalon », dit-il.

Le jeune homme, qui habitait seul, ajoute cependant : « J'ai dû retourner chez nous, afin de prendre mes bas et mes bottes, parce que je me suis rendu compte que j'étais sorti pieds nus ! ».

Avant de quitter les lieux, il n'a pas négligé d'avertir sa voisine, Mme Monique Pouliot, domiciliée à l'étage supérieur. « J'ai tout perdu dans cet incendie, ou presque, dit la jeune femme. Tout ce que j'ai pu arracher aux flammes, c'est mon chat », soupire-t-elle, manifestement ébranlée par cette épreuve.

« Moi, ajoute M. Gareau, je n'avais presque rien. J'ai travaillé très fort pour obtenir le peu que j'avais et maintenant, il ne me reste rien ».

Puis, tout à coup, l'oeil vif et le sourire en coin, il ajoute qu'il a au moins sauvé sa toute nouvelle paire de lunettes, style « aviateur ». « Elles m'ont coûté \$155, alors, à ce prix-là, pour rien au monde je ne les aurais abandonnées », dit-il.

Restaurant

Le feu s'est déclaré vers 6 h 45 dans un restaurant vietnamien, le My Trang, situé au 4493 Saint-Denis. Le sinistre a nécessité cinq alertes, plus de l'aide supplémentaire, avant d'être maîtrisé vers 10 h 20. Une centaine de pompiers, provenant d'au moins 20 casernes, ont participé à la lutte contre l'élément destructeur.

Parmi les commerçants et les locataires affectés, personne n'a été blessé. Deux sa-

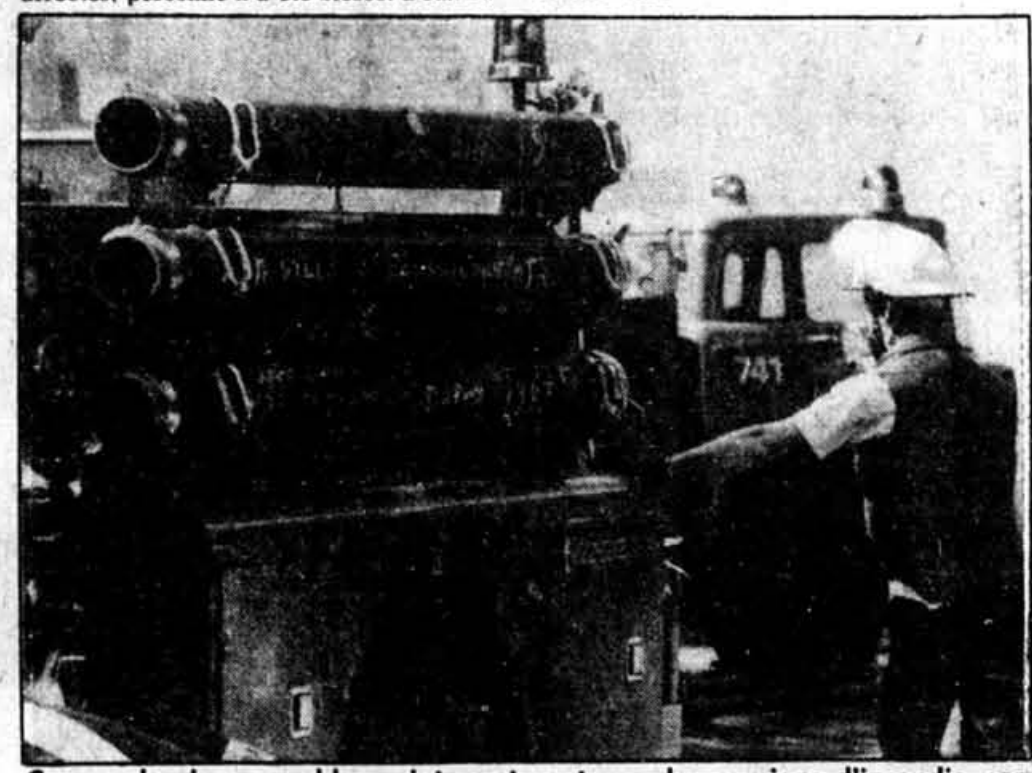
peurs ont subi des blessures légères en combattant les flammes, l'un à l'oeil et l'autre à la cheville. Une enquête sera menée afin de découvrir l'origine de l'incendie.

« Dès que nous sommes arrivés sur les lieux, nous avons vu que ces quatre maisons étaient perdues », raconte le chef Jacques Taillefer, responsable des opérations. « Ça flambait fort, nous avons donc concerté nos efforts afin de limiter la propagation du feu. Nous avons évité que d'autres immeubles, situés plus au sud, ne soient détruits ».

Grâce à l'organisme Sun Youth, trois des personnes délogées par le sinistre pourront habiter temporairement dans un hôtel du centre-ville.



La violence de l'incendie s'est manifestée par l'épaisse fumée qui, par moments, parvenait même à cacher le soleil.



Comme la chose semble maintenant coutume, les camions d'incendie portaient les doléances des pompiers, qui négocient le renouvellement de leur convention collective.

TRAGIQUE WEEK-END EN GRANDE-BRETAGNE L'incendie du stade de Bradford alimente le débat sur la violence au soccer

d'après AFP

■ BRADFORD, Grande-Bretagne — Les flammes qui ont détruit en quelques minutes, samedi, la tribune principale du petit stade de Bradford, dans le nord de l'Angleterre, ont transformé une fête du soccer en tragédie dont le dernier bilan était, hier, de 52 morts, 30 disparus et 72 blessés graves.

Au même moment, 150 kilomètres plus au sud, les supporters de Birmingham et de Leeds s'affrontaient à l'issue d'une rencontre gagnée 1-0 sur son terrain par Birmingham. Bilan des affrontements : un mort et 75 blessés, dont 18 parmi les policiers.

Ces deux événements ont immédiatement relancé le débat permanent en Grande Bretagne sur les retombées d'un sport qui sert de plus en plus d'exutoire hebdomadaire à la violence de milliers de ses supporters.

Après Millwall-Luton (41 blessés en mars dernier) et Man-

chester-Notts County (15 arrestations et des milliers de livres de dégâts, le week-end dernier), le gouvernement de Mme Margaret Thatcher devait annoncer dès cette semaine une série de nouvelles mesures pour lutter contre cette violence endémique.

La tragédie de Bradford est venue compliquer les choses en démontrant qu'il pourrait être extrêmement dangereux d'exiger des clubs qu'ils élèvent des barrières infranchissables entre joueurs et spectateurs : si de telles barrières avaient existé au vieux stade de Valley Parade, ont reconnu en chœur hier les responsables de la sécurité, la tragédie aurait été autrement plus meurtrière.

Dilemme

Ainsi, le dilemme qui se pose au gouvernement de Mme Thatcher est le suivant : peut-on continuer à mettre les supporters en cage, à les parquer derrière des grillages, à transformer les ter-

rains de sports en univers concentrationnaire sans mettre gravement en péril la vie de milliers de personnes ?

La violence d'après-jeu constitue un véritable fléau en Grande-Bretagne. La preuve en a été fournie samedi encore puisqu'au moment précis où se déroulait l'incendie de Bradford, des partisans s'affrontaient à Leeds, faisant un mort, au moins 60 blessés et presque autant d'arrestations.

Bradford doit servir de leçon, soulignaient hier de nombreux responsables politiques. Quelque 3 000 hommes, femmes et enfants, certains transformés en torches vivantes, ont sauvé leur vie en sautant un muret pour se réfugier sur la pelouse.

Dans les stades de Manchester, de Chelsea, de Luton et de Millwall, et dans bien d'autres clubs du pays, ils auraient été piégés derrière de gigantesques clôtures anti-hooligans, anti-voyous du soccer anglais.



photo AP

Deux policiers se tiennent parmi les débris du stade de Bradford, où au moins 52 personnes sont mortes samedi.

SONDAGE GALLUP

Les syndicats ont d'autres objectifs que la seule sécurité d'emploi

■ Bien que le niveau du chômage demeure à peu près inchangé au Canada, moins de personnes croient actuellement que la sécurité d'emploi doit constituer l'objectif principal des syndicats. Le nombre de Canadiens qui partagent cette opinion a fléchi de 62 p. cent, en 1983, à 52 p. cent actuellement.

On note en même temps une augmentation du nombre des Canadiens favorables à ce que les syndicats œuvrent à améliorer les conditions de travail (de 12 p. cent en 1983 à 18 p. cent actuellement).

Par ailleurs, les autres objectifs mentionnés au cours du sondage, tels que des salaires plus élevés, de meilleurs régimes de retraite, le partage des profits et la réduction des heures de travail, n'ont été retenus que par moins d'un Canadien sur dix.

Les foyers qui comptent au moins un travailleur syndiqué se préoccupent de la sécurité d'emploi dans à peu près la même proportion (54 p. cent) que ceux où il n'y a pas de travailleur syndiqué (52 p. cent).

Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues personnelles à domicile, effectuées entre les 21 et 23 février, auprès de 1035 adultes âgés de 18 ans et plus. Un échantillonnage de cet ampleur est précis à quatre points près, 19 fois sur 20.

Après avoir remis une carte mentionnant six objectifs possibles pour les syndicats, les enquêteurs ont posé la question suivante: «Voici quelques-uns des objectifs que les syndicats ouvriers essaient d'atteindre pour leurs membres. Selon vous, quel est l'objectif qui est présentement le plus important?»

Ensemble du pays

	1958	1976	1981	1981	1985
Sécurité d'emploi	47%	45%	50%	62%	52%
Meilleures conditions de travail	11	19	19	12	18
Salaires plus élevés	9	11	10	5	7
Meilleurs plans de retraite	12	8	8	7	8
Partage des profits	8	7	9	6	5
Réduction des heures de travail	4	3	1	2	3
Autres objectifs	1	2	*	1	1
Ne peuvent dire	8	6	4	6	6

* L'addition des pourcentages ne donne pas toujours exactement 100, les chiffres ayant été arrondis.

• Moins de 0,5 pour cent.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE VANCOUVER MISE EN TUTELLE

Un cran de plus dans l'escalade de William Bennett contre l'opposition

■ VANCOUVER (d'après CP)

— Le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique, fréquemment accusé de «fouler aux pieds la démocratie et les droits des individus» pour appliquer une politique de restriction de son cru, vient de soulever une autre controverse.

Et en un mot comme en mille, la bonne vieille tradition des confrontations politiques en Colombie-Britannique se porte fort bien, merci.

En fait, les premiers signes d'une élection imminente, dans la province la plus à l'ouest du pays, ont surgi dernièrement en même temps que les équipes de caméramen qui filment le premier ministre dans des poses avantageuses, pour les besoins de campagnes de publicité. En même temps également que les provocations dont rêve le gouvernement pour braquer différentes cibles à gauche, jusqu'à ce qu'il obtienne une réaction qui lui permettra d'alerter les électeurs et de voler à leur secours.

Ainsi, la semaine dernière, le ministre de l'Éducation dans le gouvernement de M. William Bennett a congédié les neuf membres élus de la commission scolaire de Vancouver et a placé celle-ci en tutelle, sous prétexte que les commissaires avaient soumis un budget qui dépassait les limites fixées par le ministre.

Les adversaires de cette mesure ont crié au coup fourré et ont comparé le gouvernement Ben-



Pour le premier ministre William Bennett, le temps des sourires et des caméras est revenu: il faut songer à une réélection...

nett au régime nazi d'avant la guerre. Mais M. Jack Heinrich, ministre de l'Éducation, a alors secoué tristement la tête, déclarant qu'il avait été obligé d'agir de la sorte parce que la commission avait violé la loi et qu'elle était davantage préoccupée de faire de la politique anti-créditiste que de limiter son budget.

Mais ce n'est pas la première

fois que le gouvernement fait usage d'une main de fer dans ses affrontements avec l'adversaire.

Les premières victimes

Parmi les premières victimes du programme de restriction du gouvernement Bennett figurent la société chargée du contrôle des loyers et les lois concernant les droits des individus. Puis, le gou-

vernement s'en est pris à la fonction publique et a rendu illégales les augmentations de salaires des employés du secteur public.

Cette initiative a failli plonger la province dans une grève générale, en novembre 1983, au moment où les enseignants, les chauffeurs d'autobus, les travailleurs sociaux, les employés des bacs, les employés de bureau du gouvernement et les travailleurs de la régie des alcools ont protesté dans la rue.

C'est alors que le premier ministre Bennett est intervenu, soumettant un règlement qui a laissé le mouvement ouvrier profondément divisé.

Au cours des trois dernières années, le gouvernement a fait des pieds et des mains pour contrôler l'escalade des prix dans les domaines de l'éducation et de la santé. Mais il a mis des gants quand est venu le temps de faire des compressions budgétaires dans les soins de santé parce que le public est chatouilleux quand on menace son régime de soins médicaux.

Quoiqu'il en soit, les créditistes vont probablement aller aux urnes l'an prochain, en espérant recueillir des retombées politiques favorables de l'Expo 86, qui se tiendra à Vancouver, et l'on dit que les initiatives provocatrices de M. Bennett et de ses ministres constituent un pari audacieux pour isoler l'opposition — néo-démocrate surtout — sur sa gauche.

Lise Bacon, porte-parole du PLQ: \$14 millions pour protéger l'environnement, c'est trop peu

■ QUÉBEC (PC) — Porte-parole libéral en matière d'environnement, Mme Lise Bacon, députée de Chomedey à l'Assemblée nationale, juge nettement insuffisantes les ressources allouées à la protection de l'écologie par le gouvernement québécois.

Selon Mme Bacon, Québec ne consacre que un pour cent de son

budget global à ces questions. Un peu plus de \$14 millions sont investis dans la protection de l'environnement, ce qui est «tout à fait en-deçà des besoins et des défis à relever dans ce domaine», a affirmé hier Mme Bacon par voie de communiqué.

Une plus grande efficacité de l'action gouvernementale passe à son avis par le transfert, notam-

ment aux ministères de l'Industrie et de l'Agriculture, de certaines des responsabilités actuellement assumées par le ministère de l'Environnement.

«Les divers ministères pourraient devenir les maîtres-d'œuvre de projets écologiques, tout en permettant à celui de l'Environnement d'assumer son rôle de

coordonnateur et de superviseur», ajoute-t-elle.

«L'éveil de la population face aux problèmes environnementaux, conclut-elle, ainsi que son souci de voir à ce que les générations présentes et futures bénéficient d'une meilleure qualité de vie, constituent des raisons suffisantes pour choisir les voies du réalisme et de l'efficacité.»

EN BRIEF

Contre la méthode de l'avalanche

■ Lewis Garnsworthy, l'archevêque anglican de Toronto qui a comparé l'ex-premier ministre Davis à Hitler, durant la récente campagne électorale, a causé de la promesse conservatrice de financer les écoles «séparées» avec davantage de fonds publics, estime que le gouvernement ontarien ferait une erreur en présentant maintenant un projet de loi sur les subventions à accorder aux écoles catholiques.

«On n'obtient pas de bons changements sociaux en recourant à la méthode de l'avalanche», a dit M. Garnsworthy, en faisant allusion à la volonté du premier ministre ontarien Frank Miller, lié par une promesse faite par M. Davis avant de démissionner, de faire du projet de loi sur les subventions aux écoles catholiques une priorité. «Je ne veux pas d'un projet de loi en ce moment», a dit M. Garnsworthy, au cours d'une interview. «Il doit y avoir un délai... Je crois qu'il doit y avoir des consultations préalables. Elles n'ont tout simplement pas eu lieu», a dit l'archevêque.

Pour sa part, un porte-parole de l'archidiocèse catholique de Toronto a déclaré que si le projet de subventions était abandonné, «il y aurait un soulèvement que l'on n'oublierait pas de si tôt».

Vote serré pour le français en Ontario

■ La Fédération des municipalités du nord de l'Ontario a adopté, par un vote de 39 contre 31, une résolution demandant à l'Ontario d'observer les dispositions de la Charte des droits et libertés concernant la langue française. Ce vote a été le plus serré à survenir pour les 11 résolutions qui ont été étudiées par les participants au congrès annuel de la Fédération, qui a pris fin samedi à Elliot Lake.

La résolution précise que l'Ontario doit se conformer aux articles 16 à 20 de la Charte qui prévoient l'usage, au choix, du français ou de l'anglais dans la législature provinciale, dans les cours provinciales et dans les bureaux du gouvernement provincial. Ces articles portent également sur la publication des textes de loi dans les deux langues.

Le caucus, un «embarras de riche»

■ Il est fort probable que le leader libéral ontarien, David Peterson, se sente présentement comme un homme qui vient de gagner à la loterie au moment où ses prestations d'assurance-chômage touchaient à leur fin. M. Peterson, qui est loin d'être en chômage et qui, avant les dernières élections, dirigeait un caucus rapetissé, ne comptant plus que 28 membres, la plupart venant de comtés ruraux, est maintenant aux prises avec un «embarras de riche», comme il dit.

En remportant 48 sièges le 2 mai dernier, les libéraux ont en effet remplumé le caucus de leur parti en y ajoutant des jeunes venant des villes, une présence féminine et un fort contingent francophone. Le caucus, dévasté par des démissions, des retraites et des défections au cours des deux dernières années, avait vraiment besoin de ce sang neuf, dit M. Peterson.

Libéralisation du commerce Canada-USA

■ James Kelleher, ministre du Commerce international du Canada, a fait savoir au cours du week-end que le Canada et les États-Unis pourraient entreprendre cet automne une nouvelle ronde de négociations en vue de libéraliser les relations commerciales entre les deux pays.

Faisant toutefois remarquer que le gouvernement canadien n'avait pas encore pris de décision quant à sa participation à des pourparlers sur un accord commercial global avec les États-Unis, M. Kelleher a dit que ce projet semblait avoir un appui un peu partout au pays. «Il semble qu'une majorité de Canadiens appuie l'idée d'un accord global sur le commerce», a-t-il dit. Le ministre a fait ces remarques à des journalistes après s'être adressé au Business Council, un groupe de dirigeants de grandes entreprises américaines qui se réunissent deux fois l'an dans un coin chic de Hot Springs, en Virginie.

Les relations commerciales Canada-États-Unis sont les plus importantes à exister entre deux pays, dans le monde. L'an dernier, les États-Unis affichaient un déficit de \$20 milliards avec le Canada au chapitre des ventes de marchandises, mais ils avaient un surplus de \$14 milliards au chapitre des ventes de services.

Pots-de-vin, allégations, blâmes...

■ Les allégations et les blâmes volaient au cours du week-end à l'encontre des membres du personnel du ministère fédéral des Pêches, à Saint-Jean, Terre-Neuve, et à l'encontre de la manière dont ces personnes font observer la loi, au moment où s'ouvrait une enquête de la Gendarmerie royale sur une affaire de présumés pots-de-vin.

Les agents de la GRC à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse mènent présentement une enquête sur les allégations lancées par un ancien employé du ministère des Pêches selon lesquelles les pêcheurs étrangers, européens surtout, auraient pour pratique courante d'offrir des pots-de-vin aux responsables canadiens des pêches et à ceux chargés de faire observer les contingentements de prises.

L'homme, qui a requis l'anonymat et qui a admis avoir reçu de tels pots-de-vin, a dit que les membres des flottilles étrangères trafiquaient souvent les livres de bord pour contourner les mesures de contingentement et que les mesures de surveillance mises en place, par le Canada dans le domaine de la pêche en haute mer étaient inefficaces.



La magie du train. Destination Toronto en tout confort.

Découvrez le plaisir et le confort des voyages en train grâce à VIA Rail.

Installez-vous à votre aise, profitez de la gamme des services offerts, de l'espace et du temps à votre disposition pour lire, travailler, converser ou tout simplement relaxer. Vous voyagez d'un centre-ville à l'autre et vous arrivez à destination rapidement.

Tout un monde de confort et de détente s'offre à vous. N'attendez plus! Prenez le train! Communiquez dès aujourd'hui avec votre agent de voyages ou avec VIA Rail, 24 heures par jour, au 871-1331.

De Montréal à Toronto	
- jusqu'à 8 trains par jour, incluant le train de nuit «Cavaller». - arrivez détendus, au centre-ville, en aussi peu que 4 heures 40 minutes. - la première classe VIA 1, un grand classique à votre portée!	aller et retour à partir de 70\$ tarif excursion 2 à 5 jours

Certaines conditions s'appliquent. Renseignez-vous.



Venez vivre la magie des voyages en train.



Raconte-lui celle-là!

Le premier ministre Brian Mulroney tend une oreille à son fils Benedict, sous le regard amusé des autres invités, dont le célèbre comédien Bob Hope. Cela se passait dans la capitale fédérale, hier, lors d'un gala au profit de l'hôpital Royal

d'Ottawa. Comme si Benedict avait voulu tester, auprès de son père, une blague qu'il voulait raconter à Bob Hope. Mais à en juger par la main de Mila Mulroney, sur l'épaule de son fils, il valait mieux que la blague soit plutôt courte...

teléphoto CP

LES LIBÉRAUX COMPARENT LE MINISTÈRE À UNE AGENCE DE VOYAGE

312 missions à l'étranger pour les fonctionnaires de l'Énergie

■ QUÉBEC — Les fonctionnaires du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources ont effectué 312 missions à l'étranger l'an dernier.

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne

«Le ministère est quasiment une agence de voyage», a commenté le porte-parole de l'opposition libérale et député d'Outremont, M. Pierre Fortier.

Les crédits du ministère, analysés jeudi en commission parlementaire, indiquent en effet qu'au cours de la dernière année, 491 fonctionnaires du ministère ont effectué 312 missions hors du Québec, ce qui a coûté aux contribuables québécois \$ 496 017.

«Il y en a qui se sont organisés de belles vacances», a commenté M. Fortier en relevant la liste des voyages. Cette liste couvre 40 pages du cahier explicatif fourni par le ministère.

On y relève des missions non seulement dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis, mais dans 17 autres pays dont la France (à 11 reprises), la Suède (sept fois) et l'Italie (quatre fois).

Les pays suivants ont également reçu la visite de fonctionnaires québécois du ministère de l'Énergie et des Ressources: le Brésil, le Pérou, l'Union soviétique, la Belgique, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Suisse, la Finlande, la Norvège, la Hongrie,



Jean-Guy Rodrigue, ministre québécois de l'Énergie et des Ressources.

l'Allemagne fédérale, l'Autriche, la Grande-Bretagne et le Mexique.

Sous Yves Duhaime

Le critique libéral en matières d'énergie et de ressources a souligné que ce n'est pas l'actuel ministre, M. Jean-Guy Rodrigue, mais le ministre précédent, M. Yves Duhaime, devenu ministre des Finances depuis, qui était à la tête du ministère lorsque ces dépenses ont été autorisées.

«Ça s'est passé sous Duhaime, le même qui aujourd'hui taxe les contribuables québécois», a dit M. Fortier.

Le député s'est interrogé non seulement sur la quantité des voyages, mais sur leur coût qu'il juge souvent «excessif».

Ainsi, il a relevé l'envoi de deux fonctionnaires à Yellowknife, au Yukon, pendant cinq jours pour une conférence sur les mines, et cela au coût de \$9,080.

«Je suis déjà allé au Nigeria, en Afrique, pour moins cher que cela», a-t-il commenté.



Pierre Fortier, député libéral d'Outremont et critique sur les questions d'énergie.

M. Fortier a rappelé qu'avant son élection à l'Assemblée nationale, il avait dirigé la firme Canatom où oeuvraient plusieurs centaines d'ingénieurs.

«Tout le monde voulait aller aux congrès hors du Québec mais nous limitons ces voyages au strict nécessaire. Il faut éviter un certain laxisme quand on administre des fonds publics», a-t-il affirmé.

Vers une nouvelle politique de la « petite enfance »

■ SHERBROOKE (PC) — Le ministère de l'Éducation a profité en fin de semaine de la tribune du 9e congrès de l'Association d'éducation préscolaire du Québec pour dévoiler un nouveau projet de politique sur la petite enfance.

Le projet vise à mieux coordonner l'ensemble des services destinés aux enfants âgés de six ans et moins. Il propose une définition modifiée des rôles des commissions scolaires, des écoles, du gouvernement et des parents.

Le projet a été bien accueilli par la responsable des program-

De son côté, le ministre, M. Rodrigue, a défendu avec force les dépenses impliquées.

«On nous reproche, d'une part, de ne pas faire suffisamment le marketing des produits québécois; on nous reproche, d'autre part, les missions à l'étranger», a-t-il dit.

Quant au sous-ministre, M. Robert Tessier, il a rappelé que le budget des voyages ne représentait qu'un dixième de un pour cent des dépenses totales du ministère.

Si les dépenses de certains congrès paraissent élevées, c'est qu'elles comprennent souvent les coûts d'inscription «qui vont jusqu'à \$500 et \$800», a-t-il expliqué.

Selon M. Tessier, le gouvernement a émis des normes concernant les dépenses de voyage et elles doivent être suivies.

Ces frais sont également soumis à un double contrôle et au moins la moitié des voyages demandés sont refusés, a-t-il dit.

Un fonctionnaire est obligé de présenter une «communication», de prendre la parole à un congrès pour être autorisé à y aller aux frais de l'État.

M. Rodrigue a finalement qualifié de «démagogie» la dénonciation de ces frais de voyage par l'opposition libérale.

mes au congrès de l'AEPQ, Mme Jeanne Brochu, qui apprécie que le gouvernement ait enfin décidé de s'attaquer à la désorganisation qui caractérise, à son avis, les services destinés aux jeunes enfants.

Alors que, dans le passé, presque seulement des enseignants et du personnel de garderie y prenaient part, le congrès a également attiré cette année des professionnels de la santé et des services sociaux, ainsi que des spécialistes des milieux universitaires.

La Conférence des femmes ne fait confiance à aucun des partis fédéraux

■ OTTAWA (PC) — Le Comité national d'action sur le statut de la femme, une organisation canadienne représentant 370 groupes de femmes, entreprendra des pressions auprès du gouvernement fédéral et des partis d'opposition, à la suite d'une conférence nationale où les déléguées se sont prononcées, entre autres, contre la discrimination et l'Initiative de défense stratégique du gouvernement Reagan, qualifiée de «guerre des étoiles» par ses détracteurs.

Le Comité ira rappeler à chaque parti les multiples promesses qu'ils ont faites aux femmes dans le cadre des élections fédérales de septembre 1984, en particulier lors du débat télévisé sur les préoccupations féminines, entre les trois chefs, le 15 août dernier.

Louise Dulude, qui a été réélue vice-présidente du comité, affirme que les pressions s'intensifieront cette année «parce qu'on connaît mieux les positions respectives de chaque parti sur les problèmes précis qui touchent les femmes».

À la lumière de ces engagements, le comité examinera les réalisations du gouvernement Mulroney qui, selon Mme Dulude, ont été peu reluisantes.

«La première chose qu'a fait le gouvernement conservateur a été de présenter un exposé économique qui propose de couper les bénéfices pour les femmes et qui menace l'universalité des programmes sociaux.»

Rapport Abella

Le comité entend exercer des pressions sur le gouvernement afin qu'il donne suite aux recom-

mandations du rapport Abella (Commission royale d'enquête sur l'accès aux emplois pour les femmes et les minorités).

Quant au Parti libéral, «il ne donne pas l'impression qu'il serait meilleur (que les conservateurs) s'il était au pouvoir», signale Mme Dulude, qui n'est pas convaincue de la sincérité des libéraux lorsqu'ils défient le gouvernement d'inclure les ménages dans le régime de pension canadien.

Bien que les récriminations du comité soient moins fortes à l'endroit du NPD, Mme Dulude fait remarquer que, là aussi, il y a du travail à faire. Elle mentionne notamment les problèmes que connaît le Dr Morgentaler à Winnipeg, dans une province gouvernée par un gouvernement néo-démocrate, où il a ouvert une clinique d'avortement.

Hier, 359 déléguées ont voté des résolutions visant à s'opposer à la course aux armements, à la militarisation du Nord canadien et au programme américain dit Initiative de défense stratégique.

Le comité s'est également engagé à faire des pressions sur le gouvernement pour qu'il inclue l'interdiction d'exercer toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle d'une personne dans la Charte des droits et libertés et dans des lois qui portent sur les droits de la personne.

La discrimination basée sur le sexe, la religion, la race, les handicaps physiques ou mentaux et la nationalité a été interdite lorsque la section sur l'égalité de la Charte est entrée en vigueur, le mois dernier.



photos Robert Mailloux, LA PRESSE

Une chanson doublement douce à l'oreille et au cœur des mamans: des enfants qui chantent pour la paix. Les petits artistes sont Johanne McKay, 10 ans, et François Saint-Germain, 12 ans.

Fête des mères, fête de la paix

■ L'association «Les amis du Livre de la Paix» a souligné la Fête des mères à sa façon, hier après-midi, au Complexe Desjardins.

De nombreux artistes québécois ont défilé sur la scène, en alternance avec des messages de paix et de désarmement, le tout animé par Gaston L'Heureux et Chantal Joly.

L'association a rappelé que le «Jour des mères» a été institué en 1870, à la fin de la guerre civile américaine, par Julia Ward Howe. Cette dernière voulait in-

citer toutes les mères à s'unir pour protéger la vie de leurs enfants en promouvant la paix.

Les spectateurs présents au Complexe Desjardins ont également pu rencontrer le physicien Bernard Benson, auteur du Livre de la Paix, qu'on a souvent comparé au Petit Prince de Saint-Exupéry.

Les écrits de M. Benson sont un appel à tous les peuples du monde par la seule force pouvant encore les réunir: le désir de survivre et d'offrir la vie à leurs enfants.



Pauline Julien et nombre d'autres artistes sont venus apporter leur appui à la cause de la paix.

Bernard Benson, auteur du Livre de la Paix, était aussi de la fête au Complexe Desjardins.

C'est facile de bien s'alourrir!

«Produits en harmonie avec la nature et la santé.»

Compléments nutritifs, produits de beauté et produits pour la maison homologués.

Shaklee

Pour conférences, consommation ou distribution:

Distributeur indépendant

733-0550

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
ÉDUCATION PERMANENTE

INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Séminaire (15 heures)

1. Utilisation d'un logiciel de COMPTABILITÉ GÉNÉRALE pour PME les 21 et 22 mai
2. Utilisation du IBM-PC les 23 et 24 mai
3. Traitement de texte les 31 mai et 1^{er} juin

Coût \$150 (incluant documentation, diners et cafés)

Renseignements, prospectus, inscription

Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal, Qué. H2M 1M3

Tél.: 381-4293

L'ajustement c'est notre affaire...



SANDALE TOUT ALLER

jolie, souple et confortable.
Taupe.
Blanc.

#54278W



2A	B	D	2E
6-9	4 1/2-9	5-10	6-10

Voyez notre superbe collection de sacs à main!

C. BEAUSOLEIL INC.

1036, rue Ontario est
angle Amherst 522-6338

781, rue Jean-Talon est
face au métro 272-7222

Le Sénat mérite une vraie réforme

Il ne fait aucun doute dans l'esprit d'une majorité de Canadiens qu'il s'impose de réviser profondément le rôle et la vocation du Sénat. Mais le projet de réforme dont le ministre de la Justice vient de saisir les Communes est à l'évidence incomplet, prématuré et inopportun. On s'étonne que le gouvernement Mulroney, instruit par les traumatismes constitutionnels du précédent régime, s'engage avec une telle précipitation dans une oeuvre certes nécessaire mais qu'il doit accomplir de manière ordonnée et cohérente.

Alors que vont s'ouvrir les négociations sur les conditions auxquelles le Québec accepterait d'adhérer à la nouvelle constitution, le moment est mal choisi pour réaliser — sans l'apport de la province francophone — des changements qui réduiraient les pouvoirs de la Chambre haute et modifieraient le fonctionnement de l'institution parlementaire.

C'est donc une révision globale qu'il convient d'entreprendre, avec le concours de toutes les provinces, après avoir étudié les propositions émanant des deux Chambres et aux termes d'une ou deux conférences constitutionnelles qui auront abouti à un consensus. Un pareil objectif, loin d'être inaccessible, semble réalisable en 1986 ou en 1987. Autant l'Opposition libérale que les sénateurs de tous bords et l'opinion publique se prêteraient à une réforme.

Celle-ci, jugée souhaitable depuis bon nombre d'années, n'avait cependant pas revêtu le caractère d'une urgence nationale. D'autres problèmes sollicitaient l'attention des élus et, au Québec, c'est avant tout l'échec de 1981 isolant la province de l'accord constitutionnel qui préoccupe la classe politique. Le Sénat ne s'inscrit pas au tableau des priorités.

C'est l'incident survenu cet hiver à la Chambre haute qui a vivement contrarié le premier ministre et ses collègues. Comme s'ils avaient décidé de s'offrir le luxe d'une incartade, les sénateurs de la majorité libérale ont délibérément tardé à confirmer un emprunt du gouvernement voté plus tôt par les Communes. Les membres de la Chambre haute, prétextant l'insuffisance d'explications à l'appui d'une démarche financière quasi conventionnelle, ont bloqué la mesure en agitant au surplus les oriflammes de la démocratie. Même John Turner et ses collègues ont éprouvé quelque difficulté à soutenir aux Communes cette gaminerie de leurs collègues de l'autre lieu.

Irrité à juste titre par cette dérisoire jacquerie, le gouvernement décida de réagir avec vigueur, de crainte que l'incident ne se répète chaque fois que les sénateurs libéraux, avec ou sans l'accord de leur leader aux Communes, s'aviserait d'entraver l'action du Cabinet. Cet incident servait en somme à illustrer l'abus, sinon l'excès, que risquait de créer un Sénat qui, fort de sa majorité, s'engagerait à paralyser ou à ralentir l'appareil législatif.

C'est alors que le gouvernement estima utile d'apporter dès maintenant un amendement à la constitution pour restreindre les pouvoirs du Sénat à l'égard des mesures relatives aux emprunts et aux dépenses qui émanent de la Chambre basse. Les débats seraient limités à 30 jours dans les cas de crédits ou d'emprunts, à 45 jours pour les autres projets de loi. D'autre part, la résolution constitutionnelle prévoit que les amendements apportés par le Sénat aux projets de loi venant des Communes seront nuls 15 jours après leur adoption à la Chambre haute à moins que la Chambre basse n'accepte de les considérer.

Il saute aux yeux que cette résolution va beaucoup trop loin. Si les provinces, malgré les réticences exprimées, devaient voter ce texte dans sa forme actuelle, et que le Parlement du Canada l'approuve ensuite, ce n'est pas le Sénat mais le Cabinet et le Premier ministre qui disposeraient de pouvoirs excessifs, sans précédent dans l'histoire de la fédération canadienne.

C'est pourquoi le projet déposé par M. John Crosbie est mal conçu et cotoie l'arbitraire. Puisque le gouvernement est résolu à s'engager dans une réforme du Sénat, il doit éviter les interventions ponctuelles et limitées, se méfier du travail à la pièce. Une Chambre haute, dont les membres seraient par exemple élus au suffrage universel dans chacune des régions ou des provinces, dont les pouvoirs et la finalité même seraient mieux définis, pourrait raffermir et démocratiser nos institutions parlementaires. Il vaut la peine de s'y arrêter sérieusement et plus longuement.

Michel ROY

Justice et chasse aux sorcières

Combien de criminels de guerre vivent paisiblement chez nous? On pense qu'il y en a qui auraient trouvé refuge au Canada après la guerre grâce à un certain laisser-aller de la part des services de l'immigration. Qu'on puisse se poser cette question justifie amplement qu'on ait créé une commission d'enquête, présidée par le juge Jules Deschenes, pour y répondre.

La Commission ne peut toutefois pas donner une réponse catégorique; même dans les meilleures circonstances, il y a une marge d'incertitude. Il faut alors bien se garder de lancer une chasse aux sorcières qui serait si contraire au respect du droit et des droits de la personne.

Avant la fin de l'année, la Commission pourra dire s'il y a des criminels de guerre qui se cachent au Canada, les moyens qu'il faut utiliser pour les dépister et comment les traduire en justice. Si l'on devait retrouver la trace d'un Josef Mengele ou d'autres grands criminels dont les forfaits sont bien documentés, les problèmes juridiques et moraux seraient relativement simples.

Le cas de personnages plus obscurs est beaucoup plus difficile. Parmi les nombreux immigrants de l'Europe centrale après la guerre, il y en a sûrement dont la conduite pendant la guerre n'était pas reluisante; certains pourraient même être qualifiés de criminels de guerre. Avec tous les moyens policiers et juridiques de l'État et une patience infinie il serait possible d'en identifier la majorité et de les traduire en justice. Il serait toutefois plus difficile d'assurer que justice soit véritablement faite.

Après plus de quarante ans, beaucoup de témoignages perdent de leur authenticité et des éléments de preuve sont difficiles à rassembler. Au cas où l'accusation serait fautive ou erronée, il pourrait aussi être impossible pour l'accusé d'essayer de se disculper. À vouloir trop bien faire dans la poursuite de criminels de guerre, on pourrait commettre de nombreuses injustices.

La recherche des criminels de guerre doit avant tout servir la justice. Mais notre idéal de la justice serait très restreint si on ne pensait qu'à condamner les coupables; nous ne pourrions pas prétendre avoir beaucoup appris depuis une cinquantaine d'années. En effet, l'histoire du troisième Reich est en partie celle d'un formalisme judiciaire au service d'un idéal perverti de la justice. On montrerait peu de respect pour la mémoire et les souffrances des victimes du nazisme si on se bornait à appliquer une version «plus civilisée» de la loi du talion à leurs tortionnaires.

La façon dont le Canada règle le sort des gens que l'on soupçonne de crimes de guerre ne doit jamais déroger à notre conception la plus élevée de la justice et doit même contribuer à l'élever davantage. En fin de compte, c'est le développement de cet idéal qui est la meilleure garantie que les perversions du nazisme ne pourront jamais renaître sous une forme ou sous une autre.

Le juge Deschenes saura sans doute trancher dans l'intérêt de la justice. Il faut cependant veiller à ce que personne n'aille plus loin et rouvre les plaies du passé au lieu de servir la justice à laquelle nous aspirons.

Frédéric WAGNIÈRE



(Droits réservés)



(Collaboration spéciale)

Marc Laurendeau

L'apparente rébellion des directeurs d'hôpitaux

Seul un sursaut d'importance peut expliquer les propos «reaganiens» du ministre des Affaires sociales, M. Guy Chevrette. Brandissant la perspective d'une loi spéciale, M. Guy Chevrette a menacé de congédier les directeurs d'hôpitaux de la région de Montréal, s'ils continuent de défier les restrictions budgétaires. Il a même promis de les remplacer par des chômeurs compétents.

Le ministre n'est pas l'employeur en droite ligne des directeurs d'hôpitaux. Ceux-ci, en effet, sont choisis par le conseil d'administration de l'institution. Le même conseil auquel certains directeurs d'hôpitaux ont l'intention de soumettre la recommandation de s'opposer fermement à toute nouvelle exigence de coupures budgétaires issue du gouvernement.

Les directeurs d'hôpitaux de la région montréalaise se disent d'autant plus surpris de la vive réaction du ministre que leur prise de position publique visait à sensibiliser la population et à soutenir M. Guy Chevrette face à l'intransigeance du Conseil du trésor. Depuis quelques semaines, M. Guy Chevrette avait semblé épouser la cause des directeurs

d'hôpitaux, selon eux, et leur avait même demandé des chiffres et des données précises pour étayer leurs demandes. Mais le ministre, récemment arrivé aux Affaires sociales, n'avait pas encore obtenu l'appui de ses collègues du cabinet.

Notons ici que ce gouvernement a d'étranges priorités. M. Guy Chevrette, alors qu'il s'occupait du dossier du Stade olympique, n'a guère eu de difficulté à débloquent des ressources considérables. En effet, le gouvernement Lévésque a annoncé qu'il consacrerait \$70 millions au toit du stade, \$30 millions à la salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal. Mais il n'octroie que \$6,4 millions pour régler le cas des urgences dans les hôpitaux de la région de Montréal. Montant dérisoire lorsqu'il s'agit de faire respecter les normes du ministère, qui fixent à 48 heures la durée maximale de séjour à l'urgence. Souvent, des patients demeurent neuf jours sur une civière.

Lors de la campagne électorale de 1981, le Parti québécois avait promis de verser \$65 millions pour résoudre l'épineux problème des urgences. Pour justifier l'abandon de cet engagement, il ne suffira pas que le

ministre des Affaires sociales trouve dans la crise économique quelque justification ou évoque la possibilité d'investir dans des services alternatifs, comme les soins à domicile, formule à moindre coût. Une planification et des ressources doivent être déployées.

S'il est vrai que la gratuité et l'accessibilité de nos soins de santé sont enviés partout dans le monde, l'encombrement de certaines salles d'urgence demeure un scandale qui ferait déchanter bien des admirateurs.

Déjà, pour l'exercice financier 85-86, le déficit projeté des établissements hospitaliers se situe autour de \$100 millions. Le gouvernement Lévésque ne peut guère renvoyer discrètement la patate chaude aux conseils d'administration des hôpitaux. Il doit déclarer ouvertement s'il entend renflouer le déficit de ces institutions ou carrément abandonner certains services de santé. Le choix doit se faire en toute lucidité, avec une évaluation des conséquences.

En janvier 1985, le chef libéral, M. Robert Bourassa, accusait le gouvernement péquiste de négligence criminelle, pour ses coupures de services dans les hôpitaux. Et l'ancien pre-

mier ministre promettait qu'un gouvernement libéral injecterait de \$50 à \$60 millions dans les hôpitaux de la région montréalaise. On aura noté la quasi-similitude du montant avec les engagements électoraires du PQ en 1981. Même en faisant la part d'excès verbal démagogique, on observe que M. Bourassa saisit bien l'importance de cet enjeu.

Mais une amélioration de notre système de santé pourrait difficilement s'instaurer sans une réforme du mode de gestion des hôpitaux. À ce propos, l'ingénieur Jean-Pierre Chicoine, ancien directeur de l'hôpital Sainte-Justine, suggère (dans la dernière édition du journal *Les Affaires*) d'introduire dans les centres hospitaliers des principes de gestion de l'entreprise privée.

Maintien de la motivation, incitations à la productivité. Ne plus rémunérer les directeurs simplement au volume d'activités mais bien plutôt à l'efficacité réelle. Empêcher le ministère de raffer les surplus budgétaires des hôpitaux, afin d'encourager les directeurs à bien administrer et à placer l'excédentaire dans des investissements rentables. Toute une philosophie est appelée à changer.

REVUE DE PRESSE

Le train du patronage

«Vulgaire».

Ce mot est revenu hanter Brian Mulroney. Il l'avait utilisé pour éveiller la conscience de l'électorat contre les libéraux et propulser le Parti progressiste-conservateur vers une victoire éclatante, aux élections du 4 septembre.

Il se servait de ce mot pour décrier le patronage politique et l'horrible et constante utilisation par les libéraux d'une tradition gouvernementale canadienne. Durant sa campagne, M. Mulroney se fit parfois hostile, d'autres fois compréhensif à l'endroit du patronage.

Quoi qu'il en soit, il laissait l'impression qu'il ne permettrait plus jamais que notre pays soit de nouveau la proie du système de nominations politiques qui était cher aux libéraux.

L'impression était fautive. M. Mulroney, à l'exemple des libéraux, estime que le patronage est facile à pratiquer et est tout aussi acceptable comme phénomène.

La majorité des Canadiens ne

se scandalise pas de la purge conservatrice pratiquée parmi les libéraux qui ne possédaient pas les compétences nécessaires aux postes qu'ils occupaient. Beaucoup de ces libéraux n'avaient plus leur place au sein de l'administration. Pourtant plusieurs étaient très compétents et faisaient bien leur travail.

M. Mulroney avait promis la sécurité à ces derniers: toute purge serait sélective. Pourtant, la hache ne cesse de s'abattre, sans distinction et avec une constance inflexible.

Durant sa campagne, M. Mulroney avait promis de rendre publics les critères qui lui permettraient de procéder à de nouvelles nominations: ces nominations devaient procéder de la compétence, sans tenir compte des allégeances politiques. Il avait même proposé de soumettre les nominations politiques à un comité de révision des Communes. Il n'a pourtant rien fait qui puisse ressembler de près ou de loin à ces vieilles promesses.

Il a plutôt glissé dans le

même système, avec une facilité déconcertante.

La liste des nominations politiques et des congédiements à savoir politique ne cesse de grossir.

Les Canadiens attendaient beaucoup plus de M. Mulroney. Ils acceptent d'emblée que certaines nominations soient faites sous couvert de services politiques rendus. C'est malheureusement à une tradition.

Ils croyaient toutefois en M. Mulroney lorsqu'il promit que le mérite serait le critère principal retenu dans la majorité des nominations. Les rémunérations versées à même les fonds publics seraient offertes aux meilleurs postulants et non aux plus loyaux. Il avait promis que tous les Canadiens ayant des ambitions, quelles que soient leurs affinités politiques, auraient une chance honnête de postuler ces emplois.

M. Mulroney n'a pas tenu pa-

role. Il a fait siennes les pratiques douteuses des libéraux.

The Red Deer Advocate

Le patronage tory, tel un convoi ferroviaire, a pris sa vitesse de croisière... qui atteint presque celle de la lumière.

La régularité et le volume des nominations et contrats dispensés par le Premier ministre Brian Mulroney et les membres de son cabinet laissent littéralement pantofs.

Il faut se souvenir que c'est ce même gouvernement qui avait promis de faire le grand nettoyage au sein de l'administration fédérale et de mettre fin aux pratiques que les libéraux honnis adoptaient avec tant d'âcridité.

En se soumettant aux actuelles pratiques de patronage, le gouvernement abuse de la situation. Il est temps de mettre fin à ces nominations qui n'ont pour critère de sélection que l'affiliation politique des heureux élus.

La population est sur le point de jeter les hauts cris.

The Medicine Hat News

Francine Lalonde répond au Conseil du statut de la femme

Mme Francine C. McKenzie
Présidente
Conseil du statut de la femme
Québec

Madame la présidente,
Je vous salue de la reconnaissance que vous faites de ma préoccupation à l'égard de la condition économique des femmes. Je reconnais à mon tour que le rôle du conseil à l'endroit de la ministre déléguée à la Condition féminine que la loi vous confère, vous oblige à la vigilance.

À la veille de la Conférence sur la sécurité économique des Québécoises, il m'apparaît important de nous entendre sur les faits et de bien préciser les enjeux. Afin de faire progresser la recherche de l'égalité de droit et de fait pour les femmes, je tenterai de répondre aux principales préoccupations formulées dans votre récente lettre.

Le budget favorise les familles avec enfant(s)

D'abord, le discours sur le budget favorise les familles avec enfant(s), que la mère soit en emploi ou travaille à la maison. La fiscalité québécoise défavorisait jusqu'ici les couples avec enfant(s) à charge.

Le budget du gouvernement renverse cette situation puisqu'il redistribue aux familles avec enfant(s) 83% de la valeur totale des réductions d'impôt sur le revenu (261M en 1986) et ce à compter de la première paye de janvier; cela signifie une amélioration du sort des mères de famille en emploi ou à la maison, celles-là même dont vous dites qu'elles assument souvent la gestion du budget familial.

Ce que le discours sur le budget ne fait toutefois pas, c'est de trans-

porter le régime fiscal basé sur les exemptions d'impôt pour couvrir les besoins essentiels en allocations ou crédits accordés à la mère.

Sur cette question, je formulerais quelques remarques. Les allocations familiales ne sont pas enlevées. De plus, des analyses du Livre blanc sur la fiscalité montrent que la transformation des exemptions en allocations familiales, d'une part, se traduirait par une diminution des transferts fédéraux et, d'autre part, ne donnerait pas davantage aux familles à bas revenus, puisque toute hausse des allocations familiales entraînerait une diminution des prestations d'aide sociale; il m'apparaît qu'il faudra, lors de la commission parlementaire, rediscuter de cette question.

La mère de famille qui travaille à l'extérieur sera avantagée par rapport à la situation actuelle

Malgré la légère diminution de la déduction pour frais de garde pour les enfants de 6 à 11 ans, l'addition des effets de l'augmentation de la déduction maximale de frais de garde des enfants de moins de 6 ans (de 2000\$ à 3510\$ en 1986), de l'introduction d'exemptions pour enfant(s) à charge, de la réduction générale d'impôt, et de l'augmentation en pourcentage de la déduction pour frais d'emploi, signifiera un chèque de paye plus élevé pour la mère qui travaille à l'extérieur et ce, dès janvier 1986.

Il faut remarquer que pour la première fois, les déductions pour frais de garde viendront réduire les retenues d'impôt sur la paye, ce qui avantagera de façon certaine les couples où les personnes seules au travail qui ont charge d'en-



Francine Lalonde

fant(s) au moment où ils ont à payer ces frais de garde et non plus seulement à la fin de l'année.

Le budget ne règle pas la question des reus pour frais de garde; le ministère des Finances a toutefois élaboré des solutions pour répondre à ce problème; les discussions devront être entreprises avec le gouvernement fédéral afin de pouvoir donner à ces solutions tous leurs effets.

Une même exemption de base pour les femmes et les hommes

Vous affirmez que le budget renforce la dépendance économique des conjoints au foyer et les décourage d'aller travailler. La raison en serait qu'à l'avenir chaque dollar gagné par elles réduira d'au-

tant l'exemption de personne mariée accordée à l'époux. Cette réduction ne commence présentement qu'au point où l'épouse gagne plus de 1420\$.

Je suis certaine que le Conseil du statut de la femme favorise pour toutes les femmes l'égalité de droit et de fait et qu'en conséquence, la situation qu'il faut rechercher c'est que la femme qui travaille à la maison et celle qui est en emploi aient droit à la même exemption de base pour couvrir leurs besoins essentiels.

Voyons ce que fait le budget. Il porte l'actuelle exemption de base du conjoint de 3960\$ à 4560\$ en 1986, 4880\$ en 1987 et à 5280\$ en 1988, ce qui veut dire qu'une femme travaillant à la maison voit progressivement reconnaître ses besoins essentiels au même niveau que ceux de son mari sans avoir besoin comme c'est le cas maintenant, d'un revenu d'appoint pour les combler.

Cependant, ce n'est que lorsque le couple n'a pas d'enfant et que la conjointe gagne un très faible revenu (inférieur à environ 5000\$), que le couple devra payer un peu plus d'impôt qu'actuellement à cause de ce revenu d'appoint. Toutefois, ce ne sera plus vrai en 1988.

Le budget choisit de reconnaître que les besoins essentiels d'un couple sont les mêmes, qu'un seul ou que les 2 conjoints travaillent à l'extérieur, ce qu'il ne faisait pas avant sauf lorsque la femme au foyer allait se chercher en plus un petit montant (1420\$). Que la femme choisisse de travailler quelques heures ou toute la semaine, le nouveau budget arrivé à terme (1988), assurera le même montant

d'exemptions fiscales à chacun des conjoints.

Le régime fiscal le plus progressif en Amérique du Nord

Je partage avec vous la volonté que les personnes qui gagnent des revenus élevés soient plus taxées que celles qui gagnent moins. Voyons ce qu'il en est.

D'abord le seuil où les contribuables commencent à payer de l'impôt est augmenté dans tous les cas, ce qui accroît la progressivité du système fiscal. Deuxièmement, les taux d'impôt sont réduits et cela bien sûr réduit la progressivité du système. Mais au total ce qui est important, c'est que le régime fiscal du Québec demeure le plus progressif en Amérique du Nord.

Il faut ajouter que les personnes à hauts revenus qui réussissent à réduire indûment leur impôt seront tenues désormais d'en payer sur un minimum de 60% de leur revenu net. De plus, les sommes déductibles au chapitre du Régime d'épargne action (REA) sont diminuées.

Les familles monoparentales

Je suis particulièrement sensible à la situation des familles monoparentales. Même si les familles monoparentales sur le marché du travail ne profiteront pas d'une baisse d'impôt aussi importante que les autres familles, elles seront quand même avantagées par le présent budget si on ajoute aux réductions d'impôt les exemptions pour enfant(s) à charge, pour frais de travail et les déductions pour frais de garde. Bien sûr, là aussi, l'État aurait pu continuer à avantager de façon relative les personnes seules avec enfant(s) à charge. Nous devrions, je crois, redébattre aussi de

cette question qui me touche de façon toute spéciale.

Vous savez par ailleurs que la situation la plus tragique à cet égard est le fait qu'une importante proportion des familles monoparentales (en majorité des femmes) sont bénéficiaires de l'aide sociale. Le gouvernement a mis en oeuvre une série de mesures susceptibles de les aider à recouvrer leur autonomie.

Soutien accru pour les grands enfants aux études

Les grands enfants, quant à eux, sont encouragés à étudier et leurs parents ne sont pas pénalisés s'ils travaillent pendant leurs études. En effet, leur famille bénéficiera désormais d'un relèvement substantiel de l'exemption à leur égard qui passera de 1320\$ (pour ceux âgés de 18 ans ou plus) à plus de 4560\$ en 1986 dans le cas du premier enfant. La hausse de l'exemption sera donc égale à 3240\$, ce qui est bien supérieur à la perte de la «franchise d'impôt» de 2930\$.

En fait, c'est globalement je crois qu'il faut considérer le budget, et le budget globalement, loin de défavoriser les femmes, introduit des améliorations en faveur des familles qui ne peuvent que bénéficier aux femmes.

Je vous remercie, madame McKenzie, de vos commentaires. Ils auront permis d'amorcer publiquement le débat qui doit se poursuivre lors de la commission parlementaire chargée d'étudier le Livre blanc sur la fiscalité.

Francine LALONDE
ministre déléguée
à la Condition féminine
Gouvernement du Québec

LIBRE OPINION

De crise en crise

Les relations personnelles entre MM. Shimon Pérès, le premier ministre et Yitzhak Shamir, ministre des Affaires étrangères mais surtout suppléant du premier ministre et désigné d'ores et déjà pour le remplacer dans un peu plus d'un an, relations plus que courtoises et parfois même amicales ont, jusqu'ici, contribué plus que tout au maintien de la coalition actuelle, du gouvernement d'Union nationale, en Israël.

DAVID CATARIVAS,
journaliste

Il est vrai que les deux hommes sont parfaitement conscients que leur exercice du pouvoir dépend l'un de l'autre. Du moins dans la conjoncture actuelle. Conjoncture qui n'est pas éternelle. Les sondages qui révèlent un accroissement assez considérable de la popularité du premier ministre et des gains non négligeables de la part du Parti travailliste, peuvent amener l'aile gauche de la coalition gouvernementale actuelle à remettre en question le statu quo et à chercher un «point de chute» favorable permettant d'aller à des élections anticipées avec une quasi-certitude de victoire.

Quels peuvent être les points de chute?

Sur le plan économique, ce serait un ralentissement de l'inflation. Mais les divers pactes sociaux signés entre le gouvernement, la centrale syndicale, Histadrout et les employeurs n'ont pas donné de résultats spectaculaires. Certes, les prix sont provisoirement bloqués mais le gouvernement n'a pas réussi à diminuer ses dépenses et continue d'imprimer des millions de «shekels» qui ne contribuent certes pas à la stabilité économique du pays. Ce n'est donc pas sur un «apis» économique que le gouvernement peut essayer d'attirer si le premier ministre décidait de mettre fin à la coalition actuelle et de tenter de prendre le pouvoir sans s'encombrer d'un allié exigeant.

Reste donc, théoriquement, un «point de chute» de politique étrangère, ou de défense nationale. L'évacuation du Liban par les forces israéliennes est une carte de valeur entre les mains des Travaillistes. En menant à bon terme cette opération ils sont sûrs de gagner la faveur du grand public qui supporte de moins en moins bien les attentats quotidiens contre les soldats de l'armée de défense d'Israël. Mais l'évacuation israélienne du Liban s'accompagne d'interrogations inquiétantes. Que va-t-il se passer lorsque les soldats israéliens seront repliés sur la frontière internationale? Que va-t-il se passer dans la zone de sécurité dont Israël a besoin pour assurer la «paix en Galilée»?

Autre domaine de politique étrangère: l'amélioration des relations avec l'Égypte. C'est l'un des objectifs déclarés de M. Shimon Pérès et la petite crise qui a éclaté à propos du voyage au Caire du ministre sans portefeuille, Ezer Weizmann est révélatrice. Le ministre des Affaires étrangères —

et avec lui l'ensemble des ministres du «Likoud» — craignent les initiatives qui pourraient être prises dans le domaine des relations israélo-égyptiennes. Pour eux, ces initiatives ne peuvent avoir d'autres résultats que des concessions israéliennes aussi bien en ce qui concerne la région de Taba, près d'Eilat, dont la souveraineté est revendiquée par les deux pays, que pour ce qui est des négociations avec la Jordanie ou les Palestiniens. La possibilité d'amélioration des relations avec l'Égypte, évoquée par une éventuelle rencontre au sommet Pérès-Moubarak, inquiète le Likoud qui craint qu'Israël soit la seule partie «donnante» alors que les Égyptiens ne feraient qu'une concession de pure forme; en envoyant un ambassadeur à Tel Aviv.

Plus inquiétante encore la perspective, pour le Likoud, d'une négociation avec une délégation jordan-palestinienne composée de personnalités palestiniennes «approuvées» par l'OLP et dédouanant cette organisation auprès des États-Unis.

Il est difficile de dire, à froid, quelle est l'opinion de la majeure partie des Israéliens à ce sujet; ce qui est sûr c'est qu'à «chaud», c'est-à-dire dans le contexte d'une négociation la volonté de paix de la population l'emporterait certainement sur la crainte d'avoir à faire des concessions et que le premier ministre qui amorcerait des négociations sérieuses avec la Jordanie et «des» Palestiniens bénéficierait d'un soutien solide de la part de la plupart des Israéliens.

C'est peut-être ce à quoi M. Shimon Pérès pense lorsqu'il lance des offensives dans cette direction. Pour lui, l'Égypte a un rôle à jouer dans le rapprochement éventuel d'Israël avec la Jordanie et les dirigeants modérés des Palestiniens vivant en Samarie et Judée et c'est ce qui explique son désir de rencontrer le Président Mubarak. Et nul n'était mieux placé pour organiser cette rencontre que M. Ezer Weizmann personne «très grata» au Caire.

Il faut donc s'attendre, dans les semaines qui viennent, à des accrochages de plus en plus rudes entre les deux blocs qui constituent le gouvernement actuel. M. Yitzhak Rabin, ministre de la Défense nationale, ne croit sans doute pas si bien dire lorsqu'il affirmait que «désormais l'opposition se trouve au sein même du gouvernement». C'est effectivement ce qui se passe et les décisions prises par le gouvernement ne le sont qu'après de rudes affrontements entre ministres travaillistes et ministres du Likoud.

Le premier ministre doit intervenir personnellement pour empêcher que les conflits entre ministres ne dégénèrent en crises ministérielles et il faut reconnaître qu'il fait preuve de beaucoup de patience et de doigté. Mais cela peut-il continuer ainsi? Cela continuera-t-il ainsi jusqu'au terme légalement prévu? Les chances diminuent chaque jour.

Kibbouts Hanita,
Israël

Oui aux procès publics, non à leur télédiffusion

Seize années d'exercice au barreau et de pratique assidue devant les assises criminelles m'auront convaincu, hors de tout doute raisonnable, de la nécessité du maintien du principe de la tenue des procès en audience publique, c'est-à-dire en salles aménagées à cette fin, avec accès gratuit au public.

Mais à l'exclusion de toute télédiffusion des procédures ainsi dirigées contre un prévenu, en direct ou en différé, ce qui, à mon sens, ne serait que contraire à la bonne administration de la justice, notamment en ce que:

a) Sous peine d'appliquer la séquestration systématique des jurés, il serait vain d'espérer pouvoir s'assurer que chacun d'eux, qui à son salon, qui à sa cuisine ou à sa chambre à coucher, avec parents ou amis, tout au cours du procès, s'absentiera de jour en jour de vi-

sionner la dernière séance et d'ainsi délibérer et juger l'accusé sans que la cause ne lui fut effectivement légalement remise entre les mains, dans un lieu et selon les conditions prévues par la loi et le président du tribunal à cette fin.

b) De la même façon, la pratique usuelle de l'exclusion des témoins de la salle d'audience, afin de permettre au juge ou, selon le cas, aux jurés, d'apprécier le crédit et la crédibilité à accorder à leur témoignage, perdrait sa raison d'être, le visionnement clandestin des débats ayant admis l'un et l'autre à calquer son serment et sa déposition sur ceux du témoin précédent.

c) Dans une affaire où le dossier les forcerait à choisir et à trancher entre une décision juste mais par ailleurs impopulaire,

le juge ou, selon le cas, les jurés, se sachant eux-mêmes tenus sur la sellette d'un foyer à l'autre par la lentille inquisitrice de la caméra, n'auraient pas invariablement tous la force de caractère qui prévienne leur conscience de succomber purement et simplement sous le poids de l'opinion publique, le maintien de sa propre image primant alors injustement son devoir de rendre justice, et ce au grand détriment de l'accusé.

d) Même acquitté par la Cour, en certains cas, n'ayant pu se laver de tous soupçons et préjugés populaires, un justiciable, dont l'image et les traits auront été imprimés d'une manière indélébile sur les écrans et dans l'esprit des gens, se verra par la suite pointé du doigt et ainsi désigné de jour en jour et à tout jamais à la vindicte publique;

e) La décision d'arrêter la caméra sur tel procès ou partie de procès relevant de l'arbitraire du promoteur de télédiffusion, et compte tenu des objections énumérées, qui pourrait valablement prétendre au respect du principe de l'égalité devant la loi?

Non qu'il faille d'emblée renoncer à nantir l'appareil judiciaire des raffinements et denrées technologiques nés du progrès, mais s'il s'agit de songer à dénuer la justice de sa grande vertu de sérénité en la collettant, terrassant et garrottant sous le joug de la technocratie, ceux qui ont pour mission ultime de la servir et de la défendre devraient loyalement et avec empressément se commettre et lever boucliers.

Robert LA HAYE
criminologiste
Montréal

Rectificatif

Le 17 avril dernier, à 14 h 30, le Mouvement Desjardins, avec de nombreux autres participants, dévoilait le projet «Jeunes citoyens» qui vise effectivement à mobiliser plus de 10 000 étudiants de toutes les régions du Québec pour récupérer le papier journal.

Au cours de cette conférence de presse, près d'une dizaine de personnes ont émis des commentaires pour démontrer leur engagement dans ce projet éducatif et environnemental à la fois (liste des participants en annexe).

Au cours de la période de questions qui a suivi cette présentation, le président de «Atelier Culture», monsieur Normand Maurice, a fait de nombreuses déclarations qui ont retenu l'attention des journalistes. Toutefois, une de ses déclarations a été malencontreusement mise dans la bouche de monsieur Blais, le président du Mouvement Desjardins, par madame Martha Gagnon de votre journal. (18 avril). Cette déclaration qui se lit comme suit: «Il a cependant déploré l'attitude rétrograde de la Ville de Montréal qui a toujours refusé de participer à des programmes de récupération», aurait dû être libellée à son auteur, monsieur Normand Maurice.

Nous avons été très surpris de constater que de tels propos ont été mis dans la bouche de monsieur Blais.

Daniel ROUSSEL
attaché de presse

L'erreur étant humaine, veuillez accepter toutes mes excuses. La confusion, comme vous le soulignez, a été causée par le nombre élevé de personnes qui ont pris la parole à cette occasion.

Martha GAGNON

Bien d'accord

Je félicite le docteur Albert Larbrisseau, pédiatre-neurologue à l'hôpital Sainte-Justine pour les dix questions qu'il a posées au docteur Henry Morgentaler. (LA PRESSE, 6 mai).

Il n'y a rien à ajouter si ce n'est qu'un jour on pourra écrire un livre sur l'holocauste des fœtus au Québec. Quand on fait appel aux plus bas instincts de l'homme cela n'est pas étonnant que ce soit tout ce qui lui reste. Quel sort pire que le nôtre?

Jacqueline DUGAS
Montréal

Avortement: les femmes et leurs responsabilités

LA PRESSE du 24 avril publiait une lettre du Dr Paul-E. Gilbert, médecin de Saint-Jérôme, sur l'avortement. Son principal argument en faveur de «Pro-Choix» est: «Le Dr Roy s'adresse à des adultes responsables». Je cite: «Il sait que ces adultes responsables ne recourront pas à l'interruption de la grossesse sans des raisons plus que graves».

Une belle affirmation gratuite. Si l'on en croit le Dr Gilbert, il n'existe que des adultes responsables dans notre société. Autant affirmer que nous n'aurions pas besoin de corps policiers ou de juges, d'avocats et de tribunaux. Il résume bien l'idéologie des médecins actuellement; ils sont les seuls juges de la vie et de la mort du fœtus, sur la version d'une seule personne. Si on le croit, l'homme est un être parfait.

C'est nier l'existence de certaines faiblesses humaines et c'est aussi oublier (délibérément?) que Dieu existe et qu'il a le droit de faire des lois, comme celle de ne pas tuer. (...)

C'est faire preuve de grande naïveté si on croit que ce sont seulement «des femmes paniquées, pauvres, découragées ou au comportement suicidaire» qui vont se faire avorter. Et même si c'était le cas, est-ce que le fait de se faire avorter réglerait leur problème? Au con-

traire, il se peut que leur misère s'accroisse. Si ces femmes sont vraiment des adultes responsables, pourquoi plutôt ne pas simplement essayer de les raisonner au moment où elles sont paniquées? (...)

La comparaison employée avec les maladies vénériennes n'a pas sa place non plus dans le contexte de l'avortement. Une maladie est un mal à se défaire, mais un fœtus est une vie qui, à brève échéance, devient une richesse, et pour les parents et pour la société.

Pour ma part, j'ai de la pitié pour la souffrance de ces femmes, mais pas assez pour vouloir les priver d'une richesse qui leur appartient. La plupart du temps, si elles vivaient près d'être responsables, elles n'auraient pas à demander l'avortement. Tout le mal existe d'abord dans nos esprits: trop étroits pour admettre la Providence infinie de Dieu et sa bonté sans limite qui, pour un peu de souffrances acceptées, réserve une récompense même sur cette terre.

Je ne suis pas médecin et pourtant je sais qu'il existe des femmes qui en sont à leur deuxième et même leur troisième avortement. Quelles sortes de responsabilités prennent-elles? (...)

Yvette THIFFAULT
Rosemère

Remerciements

M. Roger D. Landry
Président et éditeur

Je suis une grand-maman très surprise de recevoir une lettre de vous en réponse à la mienne. C'est étonnant, mais il arrive de temps à autre qu'un haut placé daigne encore communiquer avec ce petit client anonyme. (...)

Le but de cette lettre-ci, c'est de vous dire merci pour le contenu de LA PRESSE, du cahier A à Y, du plus sérieux au plus diversifié et amusant: Foglia, Vacances, Claire Dutrisac, Plus, etc...

J'aimerais aussi vous dire: C'est gentil, le lundi on réimprime maintenant le petit bout de roman-feuilleton qui paraît le dimanche, pour les grands-mamans têtues qui n'achètent pas LA PRESSE du dimanche.

Marielle LÉGER
Coteau-du-Lac

Appréciation

Je tiens à remercier publiquement le courrier Express d'Air Canada pour sa gentillesse à notre égard.

Le mercredi 24 avril, nous, les secrétaires, avons reçu une rose et un petit mot nous souhaitant une bonne journée. Ce geste fut très apprécié.

Sylvie COUTURE
Montréal



le café Laurier
394, Laurier ouest,
Montréal 273-2484

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire libellément leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune Libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

Il avale 350 escargots en 8 minutes

■ DEALE, Maryland (AP) — Tommy Rat musqué Greene se prépare à se rendre en Angleterre pour défendre son record du monde d'ingestion d'escargots : le 14 juillet 1981, il avait réussi à avaler 350 gastéropodes à la sauce aux fines herbes en... huit minutes au restaurant Domini-que's, à Washington.

« J'aurais pu en avaler encore plus, mais le cuisinier n'arrivait pas à fournir », a-t-il expliqué.

C'est donc le cœur léger qu'il partira à Londres le mois prochain pour remettre son titre en jeu au championnat organisé par la brasserie Hamilton.

En fait, Tommy Greene, que ses amis surnomment Rat musqué, a expliqué qu'il n'avait pas vraiment les escargots. Il n'en avait jamais mangé avant son record, et c'est par « goût du défi » qu'il se rend à Londres.

Les arts peu prisés par les Américains

■ WASHINGTON (AFP) — La plupart des Américains ne vont quasiment jamais dans les musées ni au théâtre, et rare-

ment au concert, selon un sondage réalisé par l'institut Media-general et rendu public dimanche.

Des 1 532 personnes interrogées pour ce sondage, 69 p. cent ne vont jamais (35 p. cent) ou moins d'une fois par an (34 p. cent) au musée et 64 p. cent ne vont jamais (39 p. cent) ou moins d'une fois par an (25 p. cent) au théâtre. Les chiffres sont légèrement meilleurs pour le concert, où seulement 27 p. cent des Américains ne vont jamais et 22 p. cent ne vont que moins d'une fois par an.

Cinquante pour cent des Américains ne sont pas d'accord pour que l'Etat accorde une aide financière aux artistes, contre 35 p. cent d'avis contrai-

re. Le président Reagan a d'ailleurs proposé de diminuer de 11,7 p. cent dans le budget de l'année fiscale 86 (commençant le 1er octobre prochain) l'allocation de la Fondation nationale pour les arts, une agence fédérale indépendante qui distribue notamment des bourses aux artistes et aux organisations qui en ont besoin.

Modulé en fonction de l'éducation et des revenus des personnes interrogées, le sondage laisse apparaître clairement que plus on a fait d'études et plus on a d'argent, plus on aime et soutient les arts. Par exemple, 45 p. cent de ceux qui gagnent moins de \$20 000 par an ne vont jamais au musée, contre 21 p. cent pour ceux qui gagnent plus de \$35 000 par an.

Marine: Biron dénoncé par le syndicat

■ QUÉBEC — Le président du syndicat de Marine Industrie a vigoureusement dénoncé, hier, les propos qu'aurait tenus vendredi le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, lors du congrès annuel de l'Association des économistes québécois.

« Ce n'est pas en mobilisant les chefs d'entreprises du Québec contre le syndicat de Marine que le ministre Biron favorisera un règlement du conflit », a lancé M. Lamoureux, lors d'une conférence de presse tenue à Québec.

Selon le porte-parole syndical, M. Biron aurait cherché à « saboter la médiation extraordinaire », que le ministre du Travail, Raynald Fréchette, a chargé de faire avancer le dossier de Marine.

La mission des médiateurs est fort délicate, puisqu'elle consiste à faire céder les deux parties sur une question qu'elles jugent primordiale, soit le congédiement de sept travailleurs. Ceux-ci auraient commis des actes de violence à l'égard d'employés cadres, lors d'une manifestation qui s'est tenue le 3 octobre.

Les deux médiateurs, les sous-ministres Raymond Désilets et Yvan Blain, ont rencontré séparément les représentants patronaux et syndicaux, durant la journée de samedi. Hier, ils ont eu une rencontre à Montréal avec la partie patronale et ils doivent discuter aujourd'hui avec les négociateurs syndicaux.

M. Lamoureux estime quant à lui que la délégation dépechée à la table de médiation par la partie patronale ne dispose pas de véritables pouvoirs décisionnels pour régler le conflit.

La partie syndicale invite en conséquence M. Biron à se joindre à la table de négociation, en compagnie du président de la Société générale de financement, Jean-Claude Lebel, dont l'organisme contrôle 65 p. cent des actions de Marine Industrie.

Du baseball électrisant!
BRANCHEZ-VOUS SUR L'ACTION!

Reservez dès maintenant vos places aux matches 1985 des Expos.
Premiers arrivés, premiers servis. Reservez des billets de match pour vous ou votre groupe.



Comment se procurer des billets

- 1. Billetterie du stade**
Bureau de la billetterie ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Guichets de vente ouverts du lundi au vendredi (de 9 h à 18 h) et le samedi (de 10 h à 16 h).
- 2. Expos-Tel**
Montréal: 253-0700
Extérieur de Montréal: 1-800-361-0658 (sans frais)
- 3. Comptoirs Ticketron**
Rendez-vous au comptoir Ticketron le plus près de chez vous. Achetez vos billets à l'avance et réservez-vous les meilleures places au stade cet été. 1985 promet d'être une saison électrisante: soyez au cœur de l'action!

EXPOS 85. ÇA PASSE À L'ACTION!

expos



GBS
GENERAL BEARING SERVICE INC.
1326, rue Notre-Dame Ouest
5759, rue Hochelaga
6879, rue Jarry Est
1912, boul. des Laurentides
805, boul. St-Foy (Long.)
120-A, Ste-Croix, St-Laurent (coin Philippe)



SEALMASTER
Ouvrez le samedi avant-midi 937-7423

"Nous vous offrons plus et mieux."

MAZDA



Patricia McGrail
St-Constant Auto Ltée

J.P. St-Onge
Boulevard Laurier
Automobile Ltée

J. Bourbeau
Abit Automobilia Ltée

Armand Quirin
Armand Quirin
Automobiles Ltée

Raymond Fortin
Fort Chamby
Automobiles
(1979) Inc.

P. Blondin
Blondin
Automobiles Ltée

Alfred Grenon
Fabreville Auto Inc.

Daniel Blanchette
Les Automobiles
Daniel Blanchette Inc.

Gilles Quintin
Quintin
Automobile Inc.

M. Blanchette
Garage Blanchette Inc.

J. Janelle
Jacauto Ltée

J.G. Lacroix
Lacroix
Automobile Ltée

Guy Isabelle
Ami Auto Inc.

D. Havlena
Avo Auto Inc.

M. Delisle
Delisle Auto
(1970) Ltée

C. Gareau
Charles Gareau Inc.



Denis Lebreton décharge des caisses de crabe du bateau Harry-Fry qui a accosté hier à un quai privé de Shippagan, au Nouveau-Brunswick. photo CP

Blocus dans trois usines de Shippagan

■ SHIPPAGAN, Nouveau-Brunswick (d'après CP) — Des manifestations groupant les travailleurs de trois usines de transformations du crabe de Shippagan, au Nouveau-Brunswick, se sont poursuivies durant tout le week-end et ont culminé samedi, au moment où plus de 1 200 personnes ont bloqué l'accès au quai de la ville.

Hier, la foule ne comptait plus que 200 personnes et l'une des routes menant au quai a été rouverte.

Cependant, un porte-parole de la police a dit que les camions ne seront pas en mesure de transporter le crabe déchargé au quai tant que les manifestations se poursuivront.

Le blocus avait commencé vendredi au moment où environ 1 000 travailleurs avaient protesté contre l'expédition de crabe vers d'autres régions du Nouveau-Brunswick où il devait être transformé.

Rosaire Rioux, maire suppléant de Shippagan, a déclaré que le blocus s'était fait dans l'ordre et sans violence. Il y a un mois, des manifestants avaient renversé deux lourds camions de transport, une camionnette et une voiture.

M. Rioux a ajouté qu'il devait y avoir aujourd'hui une rencontre entre le conseil municipal, la GRC et les travailleurs. Il a dit s'attendre à ce qu'on demande au conseil municipal de communiquer avec Jean Gauvin, ministre provincial des Pêches, pour qu'il fournisse son aide.

Décédé à la suite d'une hémorragie

■ QUÉBEC (PC) — Une tragédie a coûté la vie à un autochtone de la réserve indienne de Restigouche, dans la Matapédia, samedi après-midi.

Mercer Hewitt est décédé des suites d'une hémorragie, après avoir reçu un coup de couteau à une cuisse, lors d'une altercation impliquant trois autres individus.

Un suspect âgé de 30 ans comparaitra aujourd'hui au palais de justice de New Carlisle, en Gaspésie, en rapport avec cette affaire.

La politique commerciale des concessionnaires Mazda de la région de Montréal se résume à ceci: vous donner l'occasion de conclure une super bonne affaire.

Tout d'abord, nous vous offrons des voitures et des camionnettes hors pair à des prix hors pair. De plus, nous vous assurons un service après-vente impeccable, comme il se doit chez Mazda.

Pour apprécier pleinement ce que nous entendons par "plus et mieux", passez nous voir.

VOS CONCESSIONNAIRES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL





Le réalisateur Alan Parker, flanqué des deux principaux interprètes de *Birdy*, Nicolas Cage à gauche et Matthew Modine à droite.

téléphoto Reuter

Y a-t-il un chef-d'oeuvre dans la salle ?

CANNES — Est-ce qu'il se tourne encore des chefs-d'oeuvre à travers le monde ? Après cinq jours de ce marathon qui vous force à ingurgiter en une journée plus de films que ce qu'un spectateur moyen consomme dans un mois, une vérité apparaît de plus en plus claire pour les 35 000 festivaliers : la quantité est là mais non la qualité.

re qu'il a subie en combattant au Vietnam.

Le portrait que trace Parker de notre monde, vu à travers les yeux de ces deux adolescents des années 70, est loin d'être rose. Comme dans *The Wall*, une série de flashbacks éclairent le passé des deux personnages. Mais la pirouette finale — et croyez-moi, c'en est une — a arraché les bravos de toute la



CANNES 85

Luc Perreault
envoyé spécial de LA PRESSE

Jusqu'ici, personne ne crie au chef-d'oeuvre, même pour les films en compétition officielle, ce qui est inquiétant pour un festival qui a la réputation d'offrir la crème de la crème.

Sauf qu'hier enfin, deux films ont trouvé grâce auprès du public cannois et lui ont redonné espoir : *Birdie* d'Alan Parker (États-Unis) et *Papa est en voyage d'affaires* d'Emir Kusturica (Yougoslavie).

Des bravos unanimes pour Alan Parker

Le premier se situe dans le prolongement de *The Wall*. Tout est centré ici encore sur un personnage de désaxé qui devient de plus en plus schizophrène. Birdie est un adolescent de Philadelphie solitaire et asocial dont l'unique passion dans la vie consiste à élever des oiseaux. Cette passion le pousse vers la folie : il se prend lui-même pour un oiseau et rêve de s'envoler. Enfermé dans son silence dès le début du film, il reçoit la visite de son seul ami, Al, lui aussi psychologiquement perturbé à la suite d'une blessu-

salle, ce qui à Cannes n'est pas un mince exploit.

A travers les yeux d'un enfant de six ans

L'époque que nous vivons est tellement troublée qu'il vaut peut-être mieux laisser à des enfants le soin de la juger. C'est ce que fait le cinéaste yougoslave Emir Kusturica. L'action de son film, qui se déroule dans les années 50, est commentée par un enfant de six ans. Son père, coureur de jupons, est souvent absent de la maison. Son beau-frère le dénonce comme un ennemi politique, ce qui lui vaut l'exil. Le beau-frère, pendant ce temps, épouse la fille. Et l'on verra peu à peu se dessiner, à travers les yeux de ce gamin, une peinture de l'époque dans laquelle l'émotion occupe la première place. Ce n'est pas un film ambitieux, mais il tient toutes ses promesses, avec souvent des trouvailles d'expression et une qualité d'émotion qui forcent l'admiration.

De tels morceaux de cinéma sont malheureusement devenus des denrées rares...

TRUFFAUT « REVIT » À CANNES

Un bouleversant hommage de 26 de ses comédiens

CANNES — Je sors bouleversé de l'hommage à François Truffaut. Pourquoi ? Parce que Truffaut, tout simplement.

Vingt-six comédiens et comédiennes qui ont joué dans ses films étaient là, sur la scène du grand auditorium plein à craquer. Parmi ces vedettes, j'ai noté la présence de Fanny Ardant, Charles Aznavour, Jacqueline Bisset, Jean-Claude Brialy, Catherine Deneuve, Charles Denner, Gérard Depardieu, Marie Dubois, Brigitte Fossey, Claude Jade, Bernadette Lafont, Jean-Pierre L  aud, Delphine Seyrig et Alexandra Stewart.

Mais il y avait d'abord Jeanne Moreau qui agissait à titre de présentatrice. Elle est apparue sans entrer dans le rayon lumineux qui éclairait la scène vide. « Cette lumière, a-t-elle dit, représente François Truffaut. »

Truffaut était un peintre en émotions. « Vivement Truffaut ! », le document



François Truffaut, de passage à Montréal, en 1981.

préparé pour la circonstance par Claude de Givray, vient nous le rappeler.

Un extrait de « La Chambre verte » souligne d'abord l'importance qu'il accordait à la mort. Les premiers films et tout le cycle Antoine Doinel, par Jean-Pierre L  aud interposé, témoignent de l'enfance du cinéaste, de ses premières expériences amoureuses. Ce sont les films autobiographiques. Viennent ensuite ses oeuvres de maturité, celles qui ont fait appel à la passion, notamment « La Femme d'en face », « Le Dernier M  tro » et surtout « Jules et Jim », ce film dont Jean Renoir était jaloux et qu'il aurait voulu avoir fait lui-même.

À la fin de la projection de « Vivement Truffaut ! », une foule énorme s'était massée devant le palais pour voir passer ces vedettes et pour rendre à sa façon un dernier hommage au cinéaste disparu. C'est le signe que Truffaut est encore bien vivant dans la mémoire des gens.

LUC PERREAULT



Ils étaient presque tous là...

26 comédiens et comédiennes qui ont joué dans les films de François Truffaut étaient présents, hier à Cannes, en personne sur la scène, pour l'hommage rendu au disparu avec la projection de *Vivement Truffaut !*. On reconnaît à l'arrière-plan, de g. à d., Chantal Mercier, Dany, Jacqueline Bisset, Catherine Deneuve, Delphine Seyrig et Brigitte

Fossey ; et au premier, dans le même ordre, Jeanne Moreau, Fanny Ardant, Marcel Berber, Gérard Depardieu, Charles Aznavour, Jean-Claude Brialy, Jean-Pierre L  aud et Jean-Pierre Aumont, plus quelques autres qui ne peuvent être identifiés.

téléphoto AP

LES À-CÔTÉS DU FESTIVAL

La Quinzaine menacée par la démolition de « son » palais

CANNES (AFP) — L'une des plus prestigieuses manifestations parallèles du Festival de Cannes, la « Quinzaine des Réalisateurs », installée depuis trois ans dans l'ancien Palais des Festivals, risque de disparaître après la récente décision de la Municipalité de Cannes de vendre à un groupe financier ce vestige de la gloire passée de la Croisette pour en faire un hôtel.

Pierre-Henri Deleau, délégué général et fondateur de la Quinzaine il y a 17 ans, est formel : « Si l'ancien Palais, a-t-il déclaré, est vendu et si nous ne trouvons pas une place digne de nous dans le nouveau, alors nous disparaîtrons et le Festival de Cannes perdra une des ses sections les plus importantes, au profit de la Mostra de Venise ».

Ce sabotage de la Quinzaine, qui au fil des ans a permis la découverte de nombreux réalisateurs — Rainer Werner Fassbinder, Martin Scorsese, Werner Herzog ou les frères Taviani — créerait en effet un grave préjudice au Festival de Cannes, dont les solides infrastructures et le succès ont largement profité à une manifestation particulièrement prisée des cinéphiles.

Il faut se battre pour entrer

Depuis 17 ans, celle-ci n'a cessé de s'affirmer pour devenir l'un des plus beaux fleurons du Festival, avec 38 000 entrées l'an dernier et une salle de 1 500 places devant laquelle il faut se battre pour entrer. Avec une modeste

subvention du ministère de la Culture, la Quinzaine affichera de nouveau complet cette année avec une sélection de 18 films sur 336 films visionnés.

Ses organisateurs ne veulent pas retourner dans des salles commerciales plus petites, ni émigrer sous d'autres cieux, le Festival de Cannes étant la raison même de leur succès. « En aucun cas, affirme Pierre-Henri Deleau, nous n'irons ailleurs. Ce serait un suicide professionnel compte tenu des prestations qu'on est maintenant en droit d'exiger de nous ».

Dès lors la seule solution envisageable, c'est que la Quinzaine trouve sa place au sein même du Palais des Festivals, dans la « salle Debussy » (1 000 places), déjà occupée par la section officielle « Un Certain Regard ». Pierre Viot, président du Festival, se déclare très favorable à la Quinzaine mais il devra trouver un modus vivendi entre deux manifestations rivales, où la concurrence est parfois âpre. « J'ai toujours marqué mon attachement au pluralisme du Festival, a-t-il déclaré hier. La Quinzaine joue à ce titre un rôle remarquable, en faisant découvrir des cinématographies étrangères peu connues et en révélant de grands talents. C'est pourquoi je m'attacherai à en préserver l'existence ».

Des négociations, impliquant une réorganisation du Festival, ont déjà commencé, dont le résultat décidera ou non du « sabotage » de la Quinzaine, qui serait

considéré par de nombreux cinéphiles comme une véritable catastrophe. A moins, comme l'espèrent certains, que la Ville de Cannes ne revienne sur sa décision de vendre l'ancien Palais, cher au coeur de nombreux cannois.

Une tarte dans la torpeur pluvieuse

La pluie, une nouvelle fois fidèle au rendez-vous cannois, ne contribue pas à faire du Festival 85 la grande fête populaire souhaitée par son nouveau président, M. Pierre Viot. La fête a bien eu lieu mercredi soir, lors de la soirée d'ouverture en musique de la plus grande manifestation cinématographique mondiale, avec une pléiade de vedettes.

La soirée fut suivie d'un somptueux repas, avec feu d'artifice, sous une cage en verre illuminée dressée sur les hauteurs de la ville, repas auquel ne purent participer que de rares privilégiés. Depuis, le Festival est retombé dans une sorte de torpeur pluvieuse, heureusement secouée vendredi par l'arrivée des troupes de choc de Godard, venu présenter son *Détective*, et qui a reçu en plein visage une tarte à la crème d'un journaliste belge iconoclaste. De quoi réveiller tout le Festival pendant quelques heures.

Plus de fourchettes que de starlettes

La Croisette, désertée par les starlettes, reste vide, contrairement

aux salles de projection, où il faut se battre pour trouver une place, et aux restaurants qui affichent complet et servent même en plein air les festivaliers réchauffés, dans une ambiance qui inspirerait Fellini. Les starlettes, qui avaient fait jadis la gloire de Cannes, semblent avoir une fois de plus boudé le Festival.

La fête d'Henri Alekan

Gabrielle Lazure a remis samedi le Trophée « ESEC 85 » au français Henri Alekan, l'un des plus célèbres directeurs de la photographie qui fête 50 ans de travail au service du cinéma. Henri Alekan, qui a collaboré avec les plus grands réalisateurs, Max Ophuls, Abel Gance, Joseph Losey, Wim Wenders et bien d'autres, présente à cette occasion au Palais des Festivals l'exposition « Les lumières et les ombres », qui retrace 50 ans de cinéma. Ancien membre du jury du Festival de Cannes, il a reçu en 1983 le César de la photographie pour *La Troupe* de Losey.

« Time » expose 200 couvertures-cinéma

La revue américaine *Time Magazine* présente au Palais des Festivals une exposition de ses couvertures consacrées depuis 60 ans au monde cinématographique. L'exposition présente deux cents couvertures, dont la première fut consacrée le 25 mai 1925 à Thomas Edison, l'inventeur de la caméra, et qui depuis lors ont été consacrées aux vedettes du cinéma mondial.



téléphoto CP

Un marathon Wagner

La première nord-américaine du film *Wagner*, une production qui dure neuf heures et qu'on a mis sept ans à réaliser, fera l'objet d'une seule représentation le 19 mai prochain, à Toronto, sous la commandite de la « Canadian Opera Company ». Mettant en vedette feu Richard Burton (à droite), qui joue le rôle de Richard Wagner, le film compte également parmi ses interprètes Vanessa Redgrave (tenant l'enfant), et trois « chevaliers » du théâtre anglais, soit Laurence Olivier, John Gielgud et feu Ralph Richardson, qui ont ainsi joué ensemble pour la première fois au cinéma. La compagnie d'opéra s'est chargée de la présentation de la première dans le but de mousser sa propre production du monumental *Die Meistersinger*, au Centre O'Keefe, à compter du 21 mai. Chacun des 700 billets émis pour la représentation du 19 mai coûtera \$15, représentation qui commencera à midi et se terminera à 23 h 30, incluant une pause de deux heures pour le dîner. Lorsque le film sera présenté subsequmment à New York ainsi qu'à San Francisco et à Washington, il y en coûtera \$50 pour le voir.

Un vent d'humour au théâtre de La Veillée

Dans le petit manoir, d'Ignacy Witkiewicz, mis en scène par Teo Spychalski, présente au théâtre de La Veillée, 1371, rue Ontario, est jusqu'au 23 mai. Costumes: Isabelle Villeneuve. Avec: Claude Leclerc, Paul Ducharme, Eliza Warren, Danielle LePage, François Bruneau, Jean Thompson et Johanne Marie Tremblay.

Andromaque, de Jean Racine, mis en scène par Jean-Maurice Gélinas, présente au Bain Lavolette, 1570, rue de Lorimier, jusqu'au 27 mai. Avec: Jean-Maurice Gélinas, Guy Lapierre, Kateri-Hélène Racine, Rachel Roy, Pierre-Luc Delorme, Louise Helle, Ronald Houle, Marcel Pomerleau.

Dans le petit manoir, de l'auteur polonais Witkiewicz, mis en scène par Teo Spychalski, est joué sur une scène à deux pieds du sol, très exigüe, où s'entassent et s'agitent jusqu'à sept personnages: un fantôme, son mari et ses deux amants, ses deux fillettes et une cousine qui la remplace.

Parce qu'ils se sont engagés totalement dans cette voie parallèle qu'est le travail selon les méthodes de Grotowski, ce Polonais Spychalski, les acteurs n'ont pas tous pris le temps d'assimiler parfaitement les arts de la diction et de la projection, qui sont les fondements des formations traditionnelles d'acteur. Le résultat n'est pas toujours propre. Mais le plaisir de la représentation en est à peine altéré.

Le secret, pour La Veillée, est de choisir des oeuvres qui s'accrochent bien du mouvement qu'ils entretiennent pour faire leur présence, et de raffiner les images corporelles composées en mouvement pour qu'elles correspondent aux personnages. Ils doivent souvent puiser du côté des écritures non théâtrales, qu'ils adaptent. L'Idiot, d'après Dostoïevski, est le chef-d'oeuvre du genre. La pièce de Witkiewicz résiste très bien au traitement.

La composition de Danielle Lepage en fantôme tyrannique et sensuelle, est particulièrement réussie.

«Andromaque» dans la piscine L'entreprise de monter Andromaque dans une piscine publique désaffectée n'est pas aussi farfelue qu'elle en a l'air. L'espace sert bien la pièce: par gravité, la pente accule les ac-

teurs de la tragédie au pied d'un mur, les «plages» permettent aux demi-dieux de jouer au-dessus des spectateurs.

Il faut voir cette production d'Acte III avec la conscience de ce qu'elle aurait pu être si la jeune compagnie avait eu les moyens de transformer ce lieu non théâtral, ne serait-ce que d'effacer ou de camoufler l'inscription «peu de profondeur» au-dessus de la tête des acteurs (c'est gênant!), de cacher les fils qui relient les

étoiles entre elles au firmament, de fabriquer les costumes dans un tissu plus noble que le linceul et qui fasse moins Shillers. Ces détails agacent.

Malgré tout, Jean-Maurice Gélinas a su composer des scènes fortes, esthétiquement très satisfaisantes, qui obéissent à une vision cohérente de l'oeuvre. Il en est à ses premières armes: il ne choisit pas encore, parmi tout ce que la force mystérieuse de la création lui demande, il livre tout. Le public parfois s'égare à chercher à comprendre. Il gagnera à nettoyer davantage ses envies.

Sa propre interprétation d'Oreste, celle de Kateri-Hélène Racine en Hermione en dépit de son élocution un peu contrainte, et celle de Rachel Roy en Andromaque sont très fortes.

Acte III deviendra peut-être, avec plus de moyens, un théâtre important. Leurs premières productions laissent présager le pire: depuis Agatha, leur travail devient intéressant. Ils ne manquent ni de ténacité, ni de détermination, ni de talent, ni de préférence non plus, mais ça, avec le temps, ça devrait se tasser!)

CINÉMA UNIS
CINÉ-LUNDI
Adultes & Adolescents seulement
• Enfants & Age d'Or des Cinémas Unis... \$2.50

\$3.50
ÉPARGNE CHOC

Cinéma Unis
AVIS IMPORTANT, PRÉSUMANT DE L'ACCORD DES PARENTS, LES ENFANTS DE MOINS DE 14 ANS SERONT ADMIS LORS D'UN SPECTACLE CLASSÉ «14 ANS» PAR LA RÉGIE DU CINÉMA.
LA NOUVELLE CLASSIFICATION **G** SIGNIFIE «GENERAL» ET REMPLACE MAINTENANT LA MENTION POUR TOUS.

Le Tartuffe
de MOLIÈRE
Le PARISIEN 4
480 ST-CATHERINE D. 866-3856 MCGILL
1:20, 4:00, 6:40, 9:20

LA VISION TERRIFIANTE DE GEORGE ORWELL PORTÉE À L'ÉCRAN
LAVAL VERSAILLES
SEM.: 7:00, 9:00
LAVAL 3
CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 3
PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

EN EXCLUSIVITÉ!
JEAN-LUC GODARD
JEAN-LUC, UNE OEUVRE BRULANTE ET FORTÉ QUI CONFIRME AU SURMONT
CAPITOL
156 EST ST-CATHERINE 841-0041 BERR
12:45, 2:50, 4:55, 7:00, 9:05

BERNARD GIRAUDEAU LES SPECIALISTES
GERARD LANVIN
C'EST IMPOSSIBLE ET ILS L'ONT FAIT!
Le PARISIEN 2
480 ST-CATHERINE D. 866-3856 MCGILL
1:25, 3:25, 5:25, 7:25, 9:25

GAGNANT DE 3 OSCARS LA DECHIRURE
UN DES 10 MEILLEURS FILMS DE L'ANNEE - New York Times
ELYSEE 2
35 MONTREAL 642-6053
SEM.: 6:20, 9:00

TRANSES MORTELLES
LA CHAÎNE DE LA MORT
GREENFIELD, VERSAILLES
SEM.: 6:00, 7:45
GREENFIELD PARK 2
VERSAILLES 2
PL. GREENFIELD 674-6129 PLACE VERSAILLES 353-7880

La plus grande aventure jamais tentée, découvrir si la vie existe au-delà des étoiles.
2010
L'ANNÉE DU PREMIER CONTACT
Le PARISIEN 3
480 ST-CATHERINE D. 866-3856 MCGILL
12:30, 2:40, 4:50, 7:00, 9:10

REX O'HERLIHAN
LE COW-BOY CHANTANT
RUSTLERS RHYTHM
KENT SEM.: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
CINÉ-PARC DOLLARD, LES PORTES OUVERT À 7:30 LE SPECTACLE DÉBUTE AU 480
PALACE 1
698 ST-CATHERINE D. 866-6991 MCGILL
KENT 1
6100 SHEPPARD AVE. E. 489-9703 TRANS CANADIEN 5 55 884 8422

Ce n'est plus qu'un univers que pour les hommes.
BETSY RUSSELL
KRISTI SOMERS
RICHARD KIDMAN
PALACE 4
698 ST-CATHERINE D. 866-6991 MCGILL
Cinéma du Parc 1
LaCite 3575 AV. DU PARC 844-9470 CENTRE LAVAL 688-7776

INSPIRÉ DES FANTASIES DE BRUNO MAUPAS
LINDA BEIR
in **SAVAGE STREETS**
LOEWS 4
954 ST-CATHERINE D. 861-7437 PEEL
12:30, 2:15, 4:00, 5:45, 7:30, 9:15

UN NOUVEAU MODE DANS LES ARTS MARTIAUX, L'HABILETÉ DE LA GYMNASTIQUE, LE COUP MORTEL DU KARATE
GYMKATA
LOEWS 2
954 ST-CATHERINE D. 861-7437 PEEL
DORVAL 1
260 AVE. DORVAL 631-8586 CENTRE LAVAL 688-7776

ALBERT BROOKS
JULIE HAGERTY
LOST IN AMERICA
PLACE VILLE-MARIE
CINÉMA 1 866-0669
12:15, 2:05, 3:55, 5:45, 7:35, 9:25

70MM DOLBY STEREO
IMPERIAL SEULEMENT
LADYHAWKE
AUCUN LAISSEZ-PASSER
IMPERIAL: 12:15, 2:30, 4:45, 7:00, 9:15 LE CINÉMA
SEM.: 6:45, 9:00
LE CINÉMA
GREENE AU NORD DE
1430 BURNTHY 288-7102
ST-CATHERINE D. 831-2477

BEVERLY HILLS
COFF
PALACE: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
FAIRVIEW, SEM.: 7:05, 9:05
PALACE 6
698 ST-CATHERINE D. 866-6991 MCGILL
FAIRVIEW 1
TRANS-CAN 5 52 697-5095

FRIDAY THE 13TH PART V
new beginning
PALACE 5
698 ST-CATHERINE D. 866-6991 MCGILL
12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40

THE KILLING FIELDS
GAGNANT DE 3 OSCARS
PALACE 3
698 ST-CATHERINE D. 866-6991 MCGILL
12:45, 3:30, 6:15, 9:00

LES MONTEURS
PAPIN 1 oméga 2
Plus 2e FILM ÉROTIQUE

L'ESCLAVE DU DESIR
PAPIN 2
Plus 2e FILM ÉROTIQUE

UN GRAND OUI UNANIME!
LE BEAVER
5117 PARK
PICCADILLY
5025 SHEPPARD AVE. W. 316 2811

VIENS
FRANKIE GOES TO HOLLYWOOD
Invité spécial **BELOUIS SOME**
Ce soir 20h
CENTRE SPORTIF, U. DE MTL.
Billets au Spectrum, Club Soda et Ticketron

la presse
ciel 98.5 **MOLSON**
INVITENT
300 PERSONNES
À LA PREMIÈRE DE LA PIÈCE



GARS
UNE COMÉDIE DE JEAN BARBEAU
avec
CLAUDE MICHAUD • MICHEL DUMONT
JEAN-PIERRE CHARTRAND • ESTHER LEWIS

LE MARDI 4 JUIN 1985 À 21 H
théâtre **la relève à Michaud**
Saint-Mathieu-de-Beloeil

Pour participer, il suffit de compléter le coupon public jusqu'au 18 mai et de le retourner à l'adresse indiquée. Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible à l'EL-MF 98.5. La valeur totale des prix offerts est de 3600 \$.

NOM: _____
ADRESSE: _____
APP: _____ VILLE: _____
CODE POSTAL: _____ TEL: _____ AGE: _____
Je suis abonné(e) à LA PRESSE ☐ J'achète LA PRESSE en kiosque ☐

LE CLUB SANDWICH



INITIÉ: Son Éminence le Cardinal Paul-Émile Léger
LES INITIATEURS: Guy FOURNIER, Gérard PELLETIER, Suzanne LÉVESQUE, Amroise LAFORTUNE, Michel CÔTÉ, Jean COURNOYER, Pierre Julien BOUCHARD, Jeanne SAUVÉ et Nathalie SIMARD.
L'HÔTE: Réal GIGUÈRE • RÉALISATION: René GILBERT.

CE SOIR À 21 HEURES
À L'ÉCRAN DE
LA TÉLÉVISION DE MONTREAL

CFTM 10
CABLE 7

CHOIX D'ÉMISSIONS

par MARIO FONTAINE

- 17:00 (3) (5) — «Le Corniaud»**
Une bonne production dans le genre comique. Avec deux comédiens qu'on n'a pas souvent vu réunis: Louis de Funès et Bourvil.
- 20:00 (3) (5) — Generation on Hold**
Pour ceux qui trouvent qu'on parle à satiété du chômage des jeunes, voici un document qui en étale les conséquences morale et sociales.
- 21:00 (3) — Miss USA Pageant**
À enregistrer sur magnéscope dans une génération on se demandera comment toute une société a pu s'intéres-

ser à cette collection de poupées gonflables.

HORAIRE RÉVISÉ

- 12:30 (3) (5) — Allo Bou Bou**
Invités: Nicole Croisille et Manuel Tadros.
- 14:30 (3) (5) — Cinéma**
Bestiaire d'amour. Fr. 1964. Étude scientifique. Commentaires de Nadine Alari et Serge Reggiani.
- 20:30 (5) — Variétés Michel Jasmin**
(Dernière émission). Les meilleurs moments de l'année. Invités: Michel Louvain, Michèle Richard et Maurice Paquin.

CKAC 73

et

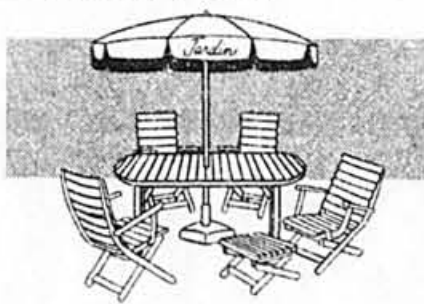
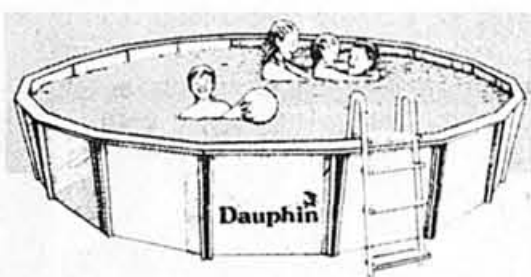
la presse

VOUS INVITENT À PARTICIPER AU CONCOURS

"T'ES DAUPHIN" GAGNEZ

une des six piscines Dauphin et un ensemble de meubles de jardin d'une valeur de 2 795 \$

un ensemble de meubles de jardin d'une valeur de 1 000 \$



Piscine Flipper de 24 pieds entièrement en aluminium comprenant filtre, plomberie, échelle, plate-forme, ensemble d'entretien, couverture d'hiver et toile solaire

- 1 table ovale en résine
- 4 chaises à dossier inclinable en résine
- 1 tabouret 4 positions en résine
- 1 parasol

Piscines Dauphin... pour 5 mois de vacances année après année...

Pour participer, remplissez le coupon de participation public jusqu'au 14 mai dans LA PRESSE.



Tous les matins entre 7 h et 8 h 15 du lundi au jeudi jusqu'au 16 mai, Jacques Proulx procédera au tirage d'une finis.

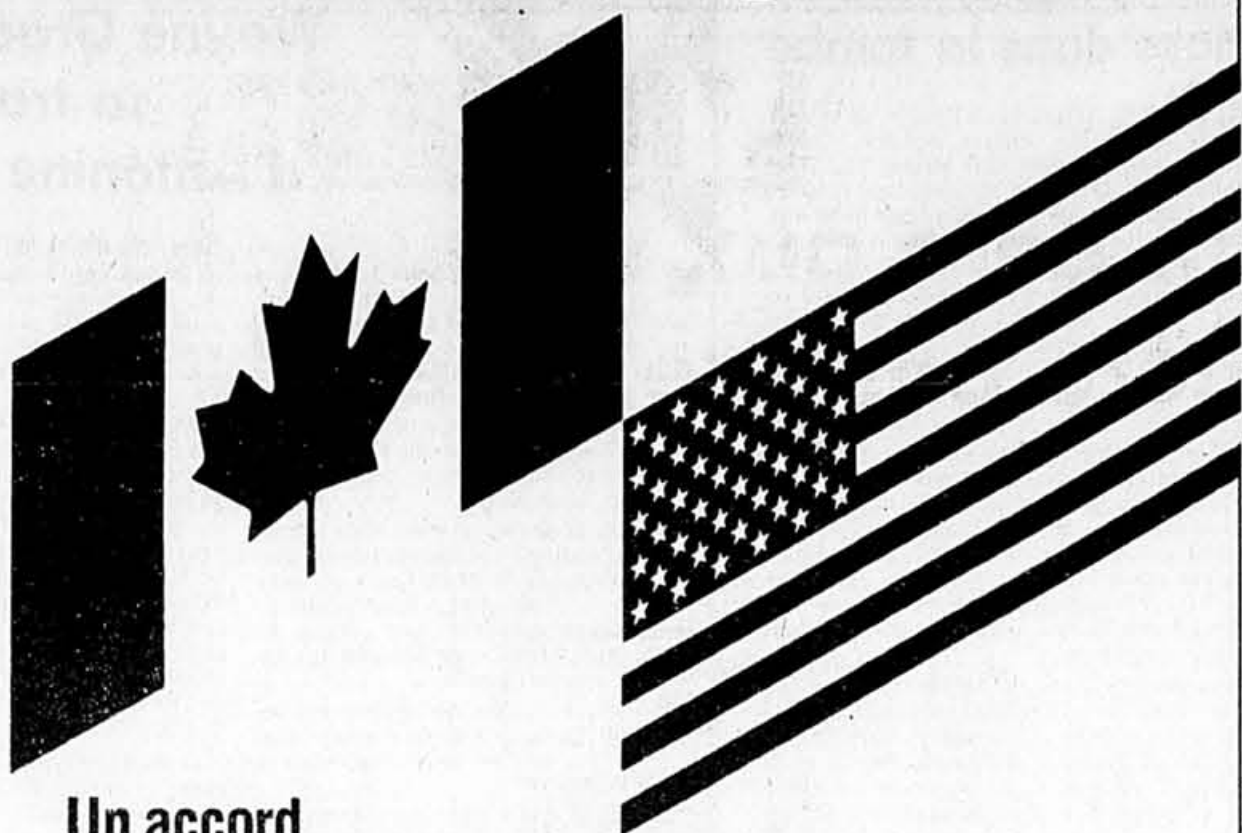
Cette personne devra téléphoner à CKAC dans les trente minutes qui suivent pour confirmer son admissibilité aux tirages des piscines Dauphin et des ensembles de meubles de jardin. Ces tirages auront lieu les vendredis 12, 19 et 26 avril, 3, 10 et 17 mai 1985. Le texte des règlements officiels est disponible à CKAC 73.

T'es Dauphin CKAC 73, C.P. 7171, Succursale A, Mtl. P.Q. H3C 3L4

Nom _____ Adresse _____ App _____
Ville _____ Code postal _____
Age _____ Téléphone rés _____ bur _____

Je suis abonné(e) à LA PRESSE ☐ J'achète LA PRESSE au kiosque ☐

Aux personnes qui vivent ou ont vécu au Canada et travaillé aux États-Unis.



Un accord canado-américain améliore la protection en matière de sécurité sociale.

L'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur la sécurité sociale permet désormais d'être plus facilement admissible aux prestations de la Sécurité de la vieillesse du Canada et du Régime de pensions du Canada, de même qu'à des régimes comparables des États-Unis.

Si vous répondez aux exigences minimales ci-dessous, renseignez-vous. Il se peut que vous soyez admissible.

Vous pouvez avoir droit à la pension de la Sécurité de la vieillesse du Canada:

- Si vous avez résidé au moins un an au Canada après avoir atteint l'âge de 18 ans et après le 1er janvier 1952.
- Si vous êtes couvert par l'un des régimes du Programme fédéral d'assurance sociale des États-Unis (OASDI) (prestations de retraite, de survivants, d'invalidité) depuis l'âge de 18 ans et depuis le 1er janvier 1952.

Vous pouvez être admissible aux prestations d'invalidité et de survivants du Régime de pensions du Canada:

- Si vous êtes couvert par le Régime de pensions du Canada.

- Si vous êtes couvert par l'un des régimes du Programme fédéral d'assurance sociale des États-Unis depuis le 1er janvier 1966.

Vous pouvez avoir droit aux prestations de retraite, de survivants et d'invalidité des États-Unis:

- Si vous avez été couvert pendant au moins six trimestres par le Programme fédéral d'assurance sociale des États-Unis.
- Si vous êtes couvert par le Régime de pensions du Canada.

Si vous répondez à ces exigences ou si vous désirez plus de renseignements sur l'Accord sur la sécurité sociale, veuillez vous adresser au bureau le plus proche des Programmes de la sécurité du revenu (voir l'annuaire téléphonique), ou écrivez au Directeur des opérations internationales Programmes de la sécurité du revenu Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social OTTAWA (Ontario) Canada K1A 0L4



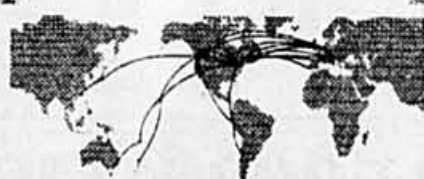
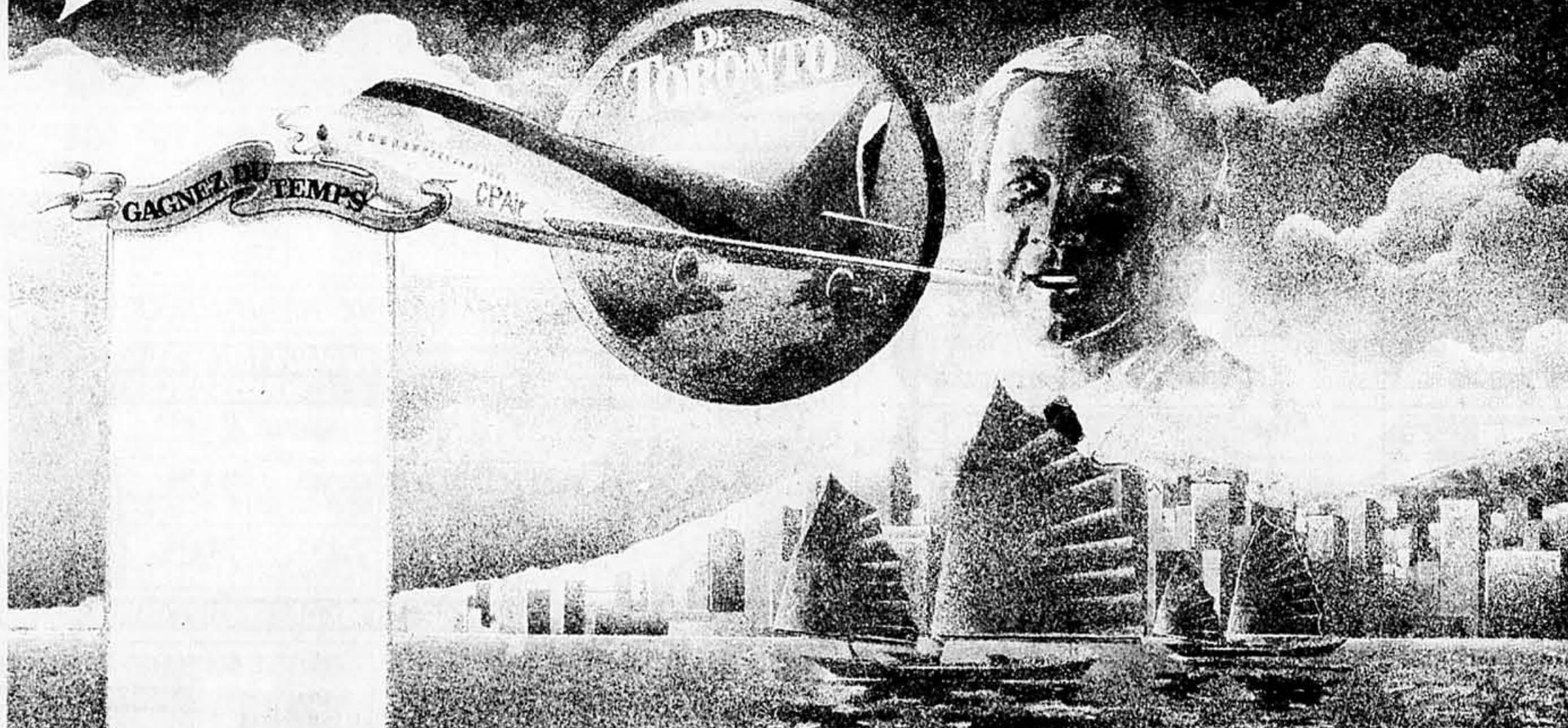
Santé et Bien-être social Canada

Health and Welfare Canada

Canada

L'Orient-Express de CP Air

LE VOL LE PLUS RAPIDE POUR L'ORIENT AU DÉPART



Exigez CP Air
Transporteur officiel EXPO 86 Vancouver

CP et sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited.
*M.D. des Lignes Aériennes Canadiennes, Limitée.

Vol direct pour **Tokyo** (lundi, mercredi, vendredi et samedi) et pour **Hong Kong** (lundi, mercredi et samedi).

Pas de douanes américaines. Pas de transfert de bagages. Pas de problèmes.

Vol direct. Donc pas besoin de changer d'avion, de ligne aérienne ou d'aéroport. En fait, même pas besoin de changer de siège.

Classe Royale Canadienne* disponible depuis Toronto. Plus d'espace, plus de confort et encore plus de service. Des fauteuils de première sans le tarif de la première.

De Montréal ou d'Ottawa, des vols de correspondance pratiques permettent l'accès à l'Orient-Express de CP Air à Toronto.

Chaque vol rapporte de nombreux points dans le cadre du programme Bonis-Voyages de CP Air.

Ne perdez pas de temps. Appelez votre agent de voyages ou CP Air.

C.P. AIR EST HEUREUSE D'ANNONCER QU'ELLE A REPRIS LES AFFAIRES COMME D'HABITUDE.

L'INCESTE

Un père aux valeurs strictes, une mère passive, une fille honteuse

L'expérience acquise dans le traitement des personnes directement concernées par l'inceste a permis de tracer un portrait-robot du père, de la mère et de la victime.

La famille où se vit un cas d'inceste ressemble aux autres: classe moyenne, parents dans la quarantaine, deux ou trois enfants.

Cette description, on la retrouve dans un rapport sur le traitement des victimes d'abus sexuels du Centre des services sociaux de Repentigny.

Le père incestueux aime beaucoup ses enfants. Le père ne plaie pas ses gestes à caractère sexuel. Il souhaite démontrer de l'affection à sa fille puis, peu à peu, sexualise le rapport.

Il existe deux types de père incestueux.

Le plus courant est le père autoritaire, avec une morale très stricte, des valeurs traditionnelles

et une conduite extérieurement irréprochable. Ce type de père, bien qu'insatisfait sexuellement, ne s'engage donc pas dans une relation extra-maritale et ne fréquente pas les prostituées.

Les textes sont de
LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

Ce père est jaloux et possessif. Souvent, il critique les fréquentations de sa fille, allant jusqu'à lui interdire de revoir tel garçon. Il est la plupart du temps introverti et n'a que peu ou pas d'amis. Il a été privé d'affection dans son enfance et, souvent, a lui-même été abusé sexuellement.

L'autre type de père incestueux, qu'on rencontre moins souvent, est au contraire faible et passif. Il est souvent dominé par les autres adultes de la fa-

mille. C'est par la pitié et par la compassion qu'il établira la relation incestueuse auprès de sa fille.

Deux sortes de mère

Il existe aussi deux portraits de mère vivant une situation d'inceste. Comme dans le cas du père, cette mère a souvent été victime d'abus sexuel ou physique dans son enfance.

Le cas le plus fréquent présente une femme passive et dépendante. Devant l'évidence de l'inceste, elle niera ou se taira. Elle voit sa fille comme une rivale et la jalouse. Elle préfère fermer les yeux plutôt que de risquer l'échec de son mariage et la perte de la réputation familiale.

L'autre mère sera, au contraire, dominatrice et autoritaire. Mise au courant de l'abus sexuel, elle répudiera son mari et protégera sa fille.

Victime déchirée

La victime d'inceste a honte et

se sent coupable. Elle est anxieuse et a une piètre opinion d'elle-même. Elle se sent déchirée entre l'amour qu'elle porte à ses parents, la peur qu'elle éprouve envers son père et la rébellion contre sa mère qui ne l'aide pas.

À moyen et à long termes, la victime pourra développer des maladies psychosomatiques ou un comportement dépressif. Une minorité ira jusqu'à la prostitution, à la consommation de drogue ou à l'automutilation.

Le très jeune enfant souffrira d'insomnie, développera des phobies, une perte d'appétit. Sans raison apparente, il fera des crises de larmes et voudra éviter son père ou le parent incestueux.

À l'âge adulte, la victime sera ambivalente à l'égard de sa sexualité. Elle réagira par la promiscuité sexuelle ou par l'aversion, allant jusqu'à la frigité.

« Je suis venu réapprendre à être père! »

« Bonjour. Je m'appelle Roger. J'ai abusé sexuellement de ma fille. Je suis ici parce que je veux réapprendre à être père. »

Roger se présente ainsi chaque mercredi soir à la dizaine de parents présents à la séance de thérapie de groupe organisée par le CSS Laurentides-Lanaudière de Repentigny.

Assis en cercle, ils apprennent à faire preuve d'humilité et d'une sincérité touchante. Chacun s'ouvre, se montre vulnérable. C'est le dur réapprentissage qui débute.

Sylvie côtoie Roger dans le groupe d'orientation. Elle est ici parce que son époux a abusé de leurs trois enfants.

Dans un groupe d'adolescentes, Julie, Linda et France se racontent, les yeux baissés: on a abusé d'elles pendant des mois, dans la honte, la culpabilité ou le silence complice.

Ce soir-là, ils sont neuf parents. Quatre vont « graduer » dans le groupe suivant, celui des pères et des mères. Pierre et Luc sont de ceux-là.

Luc s'est aperçu qu'il « portait un masque en venant ici. Je l'ai enlevé et j'ai retrouvé le père en moi. Au début, je subissais la thérapie au lieu de la vivre ». Il a dû abandonner temporairement les rencontres de groupe pour suivre une cure de désintoxication.

Aujourd'hui, il a « retrouvé la paix ». « Je suis venu ici pour trouver ce qui me manquait pour être équilibré. J'ai appris à m'affirmer, à combattre l'inertie. Ça me tuait. »

Pierre, lui, a abusé sexuellement de sa fille épileptique. « Maintenant, je suis prêt à tout pour aider les autres. Quand je suis arrivé, je voyais un gros nuage; puis ça s'est éclairci. Le support que j'ai eu, je ne l'oublierai pas. »

Pierre était introverti, peu sociable. « Moi qui ne parlais ja-

mais, je suis surpris de découvrir que je parle maintenant comme un p'tit jeune. Ça fait du bien. »

Roger par contre, n'en est qu'à sa troisième rencontre. Nerveux, il s'éponge le front. Il serre constamment les poings ou s'agrippe aux bras de son fauteuil. Roger est mal dans sa peau. Mais il sait que s'il veut s'en sortir, il doit en parler, même si cela lui fait mal.

Son plus grand désir: que sa fille lui pardonne. Il n'a pas vu ses quatre enfants depuis 17 mois. « Réalises-tu ce que ça veut dire? demande-t-il, les larmes aux yeux. Ça fait deux Noël que je ne vois pas mes enfants. »

Roger a été traduit devant un tribunal et a attendu 14 mois avant de recevoir sa sentence. Il a été condamné à trois mois de prison et le juge lui a interdit de revoir sa fille pendant deux ans.

Après 40 jours, il a pu sortir et suivre la thérapie au CSS de Repentigny. « Je veux y comprendre quelque chose. Mes enfants, je les aime... mais mal. Je me pose tellement de questions. Je veux réapprendre à être un père. »

« C'est tellement dur. C'est humiliant. Je voudrais faire comme un père ordinaire, voir mes enfants, les sortir à la campagne, les promener. »

Ces rencontres de groupes d'orientation réunissent ceux qui commencent le traitement du CSS Laurentides-Lanaudière. Après une dizaine de séances, ou plus selon leurs progrès, ils seront dirigés vers les groupes de pères ou de mères.

Il est surprenant de constater combien les pères plaident coupable, tout en sollicitant sincèrement de l'aide. Plusieurs sentent désormais la nécessité d'épauler ceux qui « sont mal pris », avant qu'ils ne fassent davantage de mal autour d'eux. « Quand je les aide, ça m'aide », résume Luc.

Ce qu'en disent le Code pénal et la Loi de protection de la jeunesse

Même si un adulte incestueux subit un traitement thérapeutique, un proche parent de la victime peut décider en tout temps de le poursuivre devant les tribunaux.

Plusieurs choix s'offrent à celui qui réclame l'intervention de la justice. Un proche de la victime d'abus sexuel peut décider de poursuivre même si les gestes reprochés datent de plusieurs mois. La preuve risque cependant d'être plus difficile à établir.

L'inceste constitue une infraction au Code pénal. Son auteur est passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 14 ans. Il est cependant rare qu'une sentence si élevée soit prononcée.

Au sens de la loi, l'inceste consiste en des relations sexuelles entre personnes unies par les

liens du sang et pour lesquelles le mariage est interdit.

Le code prévoit aussi d'autres infractions se rapportant aux abus, dont l'agression sexuelle. Celle-ci est passible d'une peine maximale de dix ans, selon la gravité du crime reproché: attentions sur l'enfant, exhibitionnisme, abus avec voies de fait, etc.

Les plaintes portées en vertu du Code pénal sont étudiées par la Cour des sessions de la paix. Celle-ci peut ordonner une peine d'emprisonnement, le paiement d'une amende et/ou le traitement de l'adulte abuseur.

Devant cette cour, « le problème est abordé en tant que crime et la réponse est surtout punitive », explique-t-on dans le rapport du Centre des services sociaux de Repentigny portant sur

le traitement des victimes d'abus sexuels.

Pressions familiales

Lorsqu'une poursuite est intentée en vertu du Code pénal, les pressions sociales et familiales jouent parfois sur la victime ou la personne qui a porté plainte en son nom.

Souvent, les plaintes sont retirées, rappelle le rapport du CSS de Repentigny. Pour une famille dont l'abuseur représente le seul soutien financier, l'emprisonnement du père peut parfois poser un problème supplémentaire, sans toutefois permettre de résoudre le conflit familial.

Il est cependant possible de demander à la cour qu'une sentence suspendue ou une période de probation suivie d'une période de traitement thérapeutique soit imposée à l'abuseur.

La loi provinciale de protection de la jeunesse est de plus en plus invoquée dans les cas d'inceste, d'abus sexuels et physiques sur des enfants.

Cette loi présente une approche thérapeutique et sociale plutôt que punitive. Dans ce cas, ce sera le Tribunal de la jeunesse qui sera appelé à se pencher sur la plainte. S'il juge que la sécurité de l'enfant est en danger, le tribunal peut ordonner de le placer en foyer d'accueil et demander que le père suive un traitement ou que les contacts entre le père et l'enfant soient limités.

La Loi de la protection de la jeunesse, adoptée en 1979, a pour objectif central de protéger la victime âgée de moins de 18 ans, et non de punir un adulte coupable d'un crime envers un enfant.

\$5 000 maintenant ou combien plus tard?

Le traitement thérapeutique d'une famille qui a vécu un abus sexuel est plus économique pour la société que les mesures sociales dont les personnes non soignées risquent d'avoir besoin, à moyen et long termes.

Une victime non traitée risque, par exemple, de devenir un parent abuseur. Elle peut requérir des soins psychiatriques ou hospitaliers, un passage devant les tribunaux et, qui sait, un séjour en prison.

Le traitement de toute la famille devient donc un investissement pour la société et, à long terme, une économie. « Ces personnes peuvent être des criminels potentiels », expliquait François Houde, thérapeute au CSS de Repentigny. Il s'agit d'un choix de société.

Une étude du Comité de la protection de la jeunesse, du ministère de la Justice, cite Giarretto, un des piliers américains du traitement des victimes d'abus sexuels: « Il n'est pas nécessaire d'investir de grandes sommes, car le coût additionnel des programmes est largement compensé par les économies d'allocations sociales, de versements à des foyers nourriciers, centres d'accueil et foyers de groupe, ou encore en frais d'emprisonnement. »

À Repentigny, le traitement complet, pendant deux ans, d'une famille qui a vécu l'inceste coûte de \$4500 à \$5000. Le programme est peu coûteux, financièrement et socialement, souligne M. Normand O'Brien, criminologue. Pourtant, l'équipe manque de fonds pour étendre le programme aux autres régions.

Le CSS de Repentigny reçoit des demandes d'information de la part de plusieurs CSS de la province, et même du Nouveau-Brunswick. Avec des fonds limités, le centre ne peut toutefois traiter les familles et former le personnel d'autres organismes.

Une demande de subvention de \$500 000 a été soumise au ministère des Affaires sociales afin d'expliquer le programme aux organismes qui veulent en implanter un semblable dans leur région.

Fait à la base du traitement: l'enfant n'est pas la seule victime de l'inceste

Il existe à Repentigny un centre unique dans l'Est du pays pour sa méthode de traitement des enfants victimes d'abus sexuels.

Le Centre des services sociaux de Laurentides-Lanaudière, à Repentigny, soigne non seulement les victimes d'inceste mais aussi les mères et les pères de ces enfants.

L'intervention est basée sur le fait que l'enfant n'est pas la seule victime de l'inceste et que chaque membre de la famille en subit les contrecoups.

Quand un cas d'inceste est dévoilé, c'est toute la relation familiale qui doit être redéfinie: la communication entre les époux, entre le père et sa fille, la mère et sa fille. La famille se retrouve démunie, aux prises avec la honte, la culpabilité et le tabou social.

Le traitement mis sur pied depuis près de trois ans au CSS de Repentigny a été modelé sur une méthode développée en Californie, mecque des nouveaux courants sociaux et scientifiques. L'approche Giarretto y est appliquée depuis 1971.

Les résultats sont surprenants: en dix ans, 14000 personnes ont reçu le traitement, soit 4000 enfants et leur famille. Le taux de récidive est inférieur à un p. cent lorsque la thérapie est complétée.

Original et unique

L'originalité du programme du CSS Laurentides-Lanaudière vient du fait qu'on ne se contente plus de prescrire une thérapie familiale. On favorise plutôt une approche intégrée. On réunit dans un groupe les pères incestueux, dans un autre les victimes d'inceste et dans un troisième les mères.

De plus, le CSS a formé des groupes d'entraide Parents-Unis et Jeunes-Unis. Ces associations chapeautent les activités d'entraide, d'information auprès des membres et de témoignage pour divers organismes. Ceux qui suivent la thérapie doivent participer à certaines activités d'entraide.



C'est au Centre des services sociaux de Laurentides-Lanaudière, à Repentigny, qu'on assure le traitement thérapeutique des familles victimes d'inceste. C'est le seul endroit au Québec où on traite ces cas.

photo Robert Mailloux, LA PRESSE

Dès qu'un cas d'abus est signalé, explique le criminologue Normand O'Brien, du CSS, le processus est amorcé. En une seule journée, l'équipe rencontre la victime à son école (le lieu y est plus propice que la résidence familiale), puis la mère, toujours individuellement, et le père.

Les premières réactions sont prévisibles: la mère n'était « pas au courant », dans la majorité des cas; le père nie ou rejette la faute sur sa fille ou son épouse; la victime a peur des suites de la

dénonciation, mais peut aussi se sentir libérée du poids du secret.

Les étapes

On évalue d'abord la situation familiale. En une semaine, on décide de la nécessité ou non de placer la victime en foyer d'accueil ou, de préférence, de retirer le père du milieu familial. « On favorise plutôt le retrait du père. La victime vit souvent son placement hors du foyer comme une punition », explique M. O'Brien.

Les autres étapes de la thérapie sont adaptées à la famille,

selon ses besoins et ses progrès. La thérapie individuelle, par exemple, durera plusieurs mois pour certains et quelques jours pour d'autres.

Au besoin, l'équipe rencontrera les frères et sœurs. Il arrive en effet que certains aient été témoins des abus et en soient traumatisés. Il arrive aussi que les frères et sœurs manifestent de l'incompréhension à l'égard de la victime. Ils la voient comme la cause de l'éclatement familial, et non comme une victime.

Toutes ces étapes ne sont ce-

pendant pas exclusives au CSS de Repentigny. Elles sont souvent implantées, à divers degrés, par d'autres organismes sociaux à travers le Québec.

Les premières rencontres de groupes sont mixtes. Pères et mères doivent cheminer tout au long des dix rencontres.

L'humilité et la franchise sont de rigueur. Le père doit admettre l'entière responsabilité de l'inceste et cesser d'en rejeter la faute sur sa femme ou sur sa fille.

Chacun doit pouvoir parler ouvertement et devant les autres de l'abus sexuel et des circonstances dans lesquelles il s'est produit.

En groupes

Après la dizaine de rencontres mixtes, les parents sont séparés par groupes de pères et de mères. Les adolescentes tiennent également leurs propres séances.

« Les victimes peuvent alors se vider le cœur », explique M. François Houde, thérapeute de l'équipe. En échangeant, elles constatent qu'elles ne sont pas seules à avoir vécu l'inceste. Bien que les circonstances soient différentes, elles se rendent compte qu'elles vivent les mêmes angoisses. Les plus fortes aident les plus introverties, les plus âgées contribuent au développement des plus jeunes.

Il en est de même pour les groupes de pères et les groupes de mères. Chaque groupe est animé par un professionnel de l'équipe du CSS et par un « ancien » qui a suivi la thérapie.

Un volet de parrainage entre pères et entre mères existe aussi. Il peut intervenir dès le début de la thérapie. Par exemple, un père qui se sent isolé, coupable, pourra téléphoner à son parrain ou le rencontrer pour chercher du réconfort.

On y dispensera des séances d'enrichissement et des cours d'éducation sexuelle. Toutes ces étapes font partie d'une délicate approche de réapprentissage, explique M. Houde, qui s'occupe des groupes de pères et d'adolescentes. La thérapie est nécessaire pour reconstituer une famille déchirée par ce problème de communication et de relations qu'est l'inceste.

Chaque victime du SIDA coûte \$100 000 en soins

■ L'Association canadienne du SIDA est née, hier à Montréal, à l'issue de la première conférence nationale organisée sur cette maladie.

Quelque 200 participants des quatre coins du pays ont participé à la rencontre. Ils ont résolu de faire appel à Ottawa pour obtenir des subventions, estimant que « la réaction du gouvernement canadien face au SIDA a été lente ».

CAROLE THIBAudeau

Un des mandats de l'association : constituer un réseau réunissant tous les groupes qui s'occupent déjà du syndrome d'immuno-déficience acquise. L'organisme doit également promouvoir l'éducation de la population sur cette mystérieuse affection, qui coûte en moyenne \$100 000 par victime au système de santé.

« C'est très important pour nous d'avoir un réseau canadien qui sera notre porte-parole commun, explique M. Richard Burzynski, coordonnateur du colloque. C'est également primordial de concevoir du matériel d'éducation, des vidéos par exemple. L'association devra aller porter information et soutien aux sous-groupes plus isolés de la population. »

M. Burzynski souligne que le gouvernement fédéral « ne fait pas beaucoup » pour le SIDA, et qu'il ne « traite pas sérieusement cette affection incurable, fatale et par surcroît épidémique ».

Il faut de l'argent pour la recherche, mais aussi pour soutenir les victimes déjà existantes. « La recherche va aider un jour, mais c'est un processus tellement long, dit-il. Ceux qui sont atteints du SIDA ont besoin d'aide immédiatement ».

Sexe et prévention

Le Dr Norbert Gilmore, de l'hôpital Royal Victoria, s'intéresse depuis environ trois ans à la maladie, signalée pour la première fois au Canada en février 1982. Il affirme qu'il y a présentement trois voies qui s'offrent à la recherche : la prévention, la fabrication d'un vaccin et la mise au point d'un traitement anti-viral.

On sait que le SIDA est dû à un virus qui se transmet notamment par voie de transfusion sanguine ou relation sexuelle. Il y a encore beaucoup de recherches à faire pour définir exactement les facteurs de risques et quelles sont les pratiques sexuelles qui les multiplient. Peut-on par exemple transmettre le SIDA par un simple baiser ?

Tout est également à faire du côté des tests visant à déterminer si certains individus sont porteurs d'anticorps anti-SIDA. Ces tests permettraient un diagnostic plus rapide. Ils serviraient également à déterminer si un individu apparemment sain est porteur de la maladie.

Une autre forme de prévention consiste à mettre au point un test pour s'assurer que le sang destiné aux transfusions est bien exempt du virus.

Quant au vaccin, le Dr Gilmore affirme que ce sera une énorme tâche de mettre au point un vaccin anti-SIDA. Le virus prend en effet plusieurs visages. Il faudra créer un vaccin multiple, comme dans le cas de la grippe.

Enfin, les scientifiques envisagent de fabriquer un médicament qui s'attaquera à la « transcriptase réverse », une enzyme nécessaire à la multiplication du virus dans l'organisme.

Après trois ans de recherche, certains médecins ont toutefois réussi à identifier le virus responsable du SIDA, si on en croit le Dr Chris Tsoukas de l'Hôpital Général de Montréal. Le Dr Tsoukas est membre du conseil consultatif du Centre mondial du SIDA, à Los Angeles. Il affirme que les recherches les plus importan-

tes sur cette maladie ont été faites au Canada.

Le portrait type de l'homosexuel haïtien et drogué victime du SIDA n'a guère aidé les minorités gay et haïtienne, déjà sujettes à la ségrégation.

« Les gens blâment les gay pour le mal qui s'abat sur eux ; ils pensent que ce sont les pratiques homosexuelles qui ont créé la maladie », de dire Francis Bates, journaliste pour un magazine gay.



photo Robert Mailloux, LA PRESSE

Francis Bates : « Bien à tort, les gens s'imaginent que ce sont les pratiques sexuelles gay qui ont créé le SIDA ».

POUR L'AMOUR DE DIEU, DONNEZ.

Cet uniforme dans la rue est comme un phare. C'est un signal d'aide. De compassion. De dévouement.

Très peu de gens savent tout ce qu'on exige d'un soldat de l'Armée du Salut. Des horaires inhumains. Une patience à toute épreuve. Affronter des situations pénibles.

Prendre en charge ceux dont la société est incapable

d'assumer la responsabilité. Apporter de l'aide, de l'espoir, à ceux qui en ont le plus besoin.

Mais certains le savent.

Quiconque a reçu un jour l'aide de l'Armée du Salut le sait.

Pour tous ces gens, nous vous demandons de donner.

Autant que vous pouvez. Pour l'amour de Dieu.



Renseignez-vous au bureau suivant:

2050, rue Stanley, suite 400
Montréal, Québec H3A 3G3

Tél.: 288-7441

PRENDRE
L'AUTOBUS
OU... QUOI ???



ENCORE

La solution économie

Besoin d'une voiture économique? Découvrez Encore! La Renault Encore est aussi économique à l'usage qu'à l'achat. 5.4 L/100 km (52 mpg) (Transports Canada, Guide 1985)

SANS FRAIS ADDITIONNELS

PROTECTION
RENAULT
5/80
ET PLUS

Grâce à son allumage électronique et à sa rampe d'injection d'essence contrôlée par micro-ordinateur la Encore est d'une sobriété exemplaire.

La Renault Encore... encore plus à découvrir! Comme le nouveau moteur de 1.7 L disponible en option (standard sur le modèle GS).

"Renault Encore, c'est l'auto solution!" Venez le constater chez votre concessionnaire Renault!

**CHEZ RENAULT
LA QUALITÉ
C'EST GARANTI!**

Renault
Encore



L'Association
des concessionnaires
AMC/Jeep/Renault
du grand Montréal

À Ma Bale Automobiles Inc.
Pierrefonds 684-4400

Automobiles Montréal
Dauphine Ltée
Montréal 331-6130

Automobiles Newman Ltée
Ville LaSalle 363-7210

Automobiles
Ville-Marie Inc.
Montréal 527-8525

Concordia Auto Ltée
Montréal 273-2373

Garage Eddy Doyle Inc.
Lachine 637-7511

Garage Spécial Service Inc.
Pointe-Claire 694-4841

Lareau Automobiles Inc.
Montréal 937-7785

Montréal 937-9551

Le Cartier AMC/Jeep Ltée
Montréal 323-4330

Micor Auto Inc.
Pointe-aux-Trembles
645-1611

Laval

Auto Gibraltar (1981) Inc.
Chomedey 687-3123

Auto Volsin Inc.
Vimont 688-9222

Houle et Frères Inc.
Terrebonne 471-4647

Garage H. Fortin Ltée
Ste-Rose 625-2491

Laval Auto Inc.
Laval Ouest 627-4731

Banlieues

Auto Montréal Sud Inc.
Longueuil 670-0410

Auto Stop A.C. Inc.
Châteauguay 602-1242

Automobiles Segal Inc.
St-Bruno 653-3333

Automobile de
St-Lambert Inc.
Greenfield Park 676-7901

Rendez-vous Auto Ltée
Brossard 659-7803

Roger Bernard
Automobiles Inc.
Île Perrot 453-5850

André Fortin Auto Inc.
Chambly 447-1234

RENAULT
ENCORE RENAULT

AMC/Jeep
RENAULT

NOUVEL HORAIRES+ NOUVELLE PRIME BONIS-VOYAGES

Prime offerte pour un temps limité sur certains vols pour Toronto.

Voici deux excellentes raisons de plus pour voyager avec CPAir.

En jetant un coup d'oeil à notre nouvel horaire d'été, vous verrez que nos vols sont maintenant prévus à des heures qui feront votre bonheur. Surtout le matin.

En plus de ça, vous recevrez une prime de 1000 points Bonis-Voyages si vous voyagez en Classe Impériale ou en première au cours du mois de mai sur certains vols spécialement désignés. Cette prime vient bien sûr s'ajouter aux points Bonis-Voyages habituels.

De cette façon, vous mettrez beaucoup moins de temps à obtenir des surclassements ou des voyages gratuits vers la destination CPAir de votre choix.

Pour réservations, appelez votre agent de voyages ou CPAir au 286-1212.

CPAir



**Les
Bonis-Voyages**

Nouvel horaire d'été

Montréal-Toronto	Toronto-Montréal
7 h 20+	7 h 00
8 h 55*	12 h 00
(même avion jusqu'à Edmonton)	
13 h 50+	14 h 30
17 h 00	18 h 15
20 h 00	22 h 00

* Possibilité de correspondance au vol Attaché à Toronto.

PRIME DE 1000 POINTS BONIS-VOYAGES à chaque voyage en Classe Impériale ou en première sur ces vols pendant le mois de mai 1985.

**Vous voyagerez gratuitement...
plus rapidement. Beaucoup plus rapidement.**

CP et K sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

CP AIR EST HEUREUSE D'ANNONCER QU'ELLE A REPRIS LES AFFAIRES COMME D'HABITUDE.